

L'innocence defendue, contre le livret intitulé l'Histoire notable du Pere Henric, etc. Par M. Daniel Martin, Docteur en Theologie, et Chanoine Theologal¹ de l'Eglise metropolitaine de Bourdeaux, prechant en Bearn².

Venenum Aspidum sub labiis eorum. Psal. 13.

Le venin de l'Aspic est respandu sur les levres des meschants. Psal. 13.

A Bourdeaux, Par François Budier Imprimeur de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de Sourdis³. 1602.

[3]

La plus commune et ordinaire machine, de laquelle se servent les ennemis de verité pour la combattre, et establir le mensonge, c'est la calomnie, qu'artistement ils inventent contre ceux qui font profession de ceste verité. Elle leur est tousjours à la main. Et comme ils sont fort ingenieux à forger telle sorte d'armes,

[4]

aussi sont ils bien duits à la manier. Mais leur malheur consiste en ce, qu'estant de foible estoffe, et de mauvaise trempe, elle se plie, se fausse, s'esmousse, et quasse incontinent. Nostre Seigneur n'a esté exempt de ces coups, et contre la sainteté, la langue des hommes s'est eslançee à mille injures, l'appellant ivroigne, seducteur, magicien, et voire le plus grand de son temps. Si elle n'a pardonné au maistre, elle n'a semblablement espargné ses disciples. Outre le recit de l'histoire Evangelique des mesdisances des Juifs imposants⁴ aux Apostres d'avoir ravy le corps de JESUS-CHRIST au tombeau, pour estouffer du tout⁵ la gloire de sa resurrection ; Justin Martyr⁶ escript que pour en supprimer du tout la memoire, et rendre le nom de Chrestien odieux, les mesmes Juifs par leurs missives envoyées de Hierusalem en tous endroits, semerent des mauvais bruiets des Chrestiens contenans divers chefs, et crimes fort enormes. Les Payens apres les Juifs ennemis jurez et capitaux des Chrestiens, en ont faict tout autant, pour leur courir sus et armer contre eux toute la terre, tesmoin Justin Martyr,

¹ Chanoine chargé spécialement des questions théologiques dans un diocèse.

² L'Edit de Nantes autorisant les deux religions là où elles étaient établies, la prédication est autorisée, mais le Béarn étant profondément protestant et relevant des terres de Navarre considère qu'il reste sous ses lois propres : les catholiques y sont mal vus, et aller y prêcher relève d'un apostolat qui ressemble à de la provocation.

³ La ville de Bordeaux compte peu d'imprimeurs, et le titre d'Imprimeur de monseigneur l'Evêque est un indice parfait du caractère officiel des réactions de Daniel Martin. François de Sourdis (1575-1628), cardinal depuis 1598, est un des agents de la Réforme catholique ferme et efficace.

⁴ accusant les apôtres de

⁵ complètement

⁶ En marge : *Justin. dial. cum Tryph. Judeo.*

Tertullien, et Minutius Fælix⁷. Ils leur imposèrent⁸ qu'en leurs veilles nocturnes, ils poignardoient avec lancettes les enfans, sacrifioient leurs corps, laischoient leur sang, mangeoint leur⁹ chairs : Et apres tels banquets inhumains et barbares commettoient adulteres et incestes avec leurs propres meres, filles, et sœurs.

[5]

Telles estoient les couleurs, desquelles ils depaignoient les Chrestiens, les livrées desquelles ils les paroient, et les manteaux d'honneur desquels ils les affeubloient. Il falloit que ceux qui se rengeoient¹⁰ au Christianisme, fissent estat, subissent ceste condition, et par maniere de dire ce pacte, de supporter ces injures et calomnies atroces pour le nom de JESUS, blasphemé et persecuté avec toute sa famille, premierement par les Juifs, et puis apres par les Payens. Aux unes et aux autres ont succédé les hæretiques, maistres passez¹¹ en l'escole de calomnie, comme fils aisnez du diable prince des calomniateurs¹². Les Arriens, desquels la secte a esté la plus grande qu'aye jamais vomi et regorgé l'enfer, obtenoient le pris en ce mæstier, ayant tantost accusé S. Athanase le grand du crime de leze Majesté, tantost de magie, et tantost de luxure¹³. Ceux de nostre temps les plus puissants¹⁴ apres les Arriens, les ont suivy pas à pas en ce chemin, qui ne se contentans de heurter les plus hauts mysteres de nostre foy, les qualifioient du nom des pechez execrables. Ches eux l'adoration du corps de JESUS-CHRIST, et le sacrifice de la Messe, est idolatrie ; ainsi que la veneration des reliques, et Images : la charité envers les ames des trepassez, que nous aidons par prieres, est un lucre sordide et art quæstuaire¹⁵. De mesmes epithetes ornent ils les autres points de nostre Religion. Penseriois tu donc petite Compaignie dressée soubs le drapeau du

[6]

⁷ En marge : *Just in dial. cum Triph. Jud., Tertull. in apol. cap. 7. Minutius fælix in octavio.* [Justin, *Dialogue de saint Justin avec le juif Tryphon* ; Tertullien, *Apologétique*, chapitre 7 ; Minutius Felix, *Octavius*]. Il faut remarquer que ces calomnies ont eu la vie longue, passant aux juifs, puis aux sorciers, puis aux protestants. DM a raison de remarquer le caractère constant des thèmes de calomnies sexuelles – ce qui serait mieux si le groupe catholique n'en usait pas lui aussi quelque peu.

⁸ V. note 4.

⁹ L'hésitation sur l'accord ou non de ce déterminant possessif est une constante des textes de l'époque ; l'absence de marque du pluriel n'entravant pas vraiment la lecture, j'ai pris le parti de ne jamais corriger.

¹⁰ qui se rangeaient, qui se convertissaient

¹¹ C'est le titre officiel – ici ironique – des diplômés de l'université.

¹² Glose classique du nom grec diabolos.

¹³ En marge : *Athan. in apol. ad Imp. et alibi.* [Athanase, *Apologie à l'empereur Constance*, et autres écrits]. Le rapprochement des hérésies antiques et modernes est un classique de la controverse qui consiste à confondre des cas très dissemblables dans le même opprobre. Les Ariens niaient la divinité du Christ ; leur puissance du reste était assez grande pour que la moitié de l'Eglise d'orient du 4^e siècle soit arienne, ainsi que les peuples qui ont envahi l'occident. D'où l'insistance sur le risque (le Protestantisme a déjà conquis beaucoup de terrain).

¹⁴ Le texte porte « puissant ».

¹⁵ manière intéressée de procéder

nom de JESUS¹⁶, et sous iceluy combattant en ce siecle et le portant en ton religieux escusson pour armes et soulas, nom tant deschiré et blasphemé des meschants ; penserois tu dis-je, estre si assurée et si acérée, solide et si bien armée, que la calomnie ne t'ausast attaquer ? Tu ne le juges pas ainsi. Mais si elle t'ataque, elle cherra vaincuë. Elle te heurtera, mais elle ne t'enfoncera pas. La mesdisance de tes haineux est ton honneur, et leur opprobres sont tes louüanges. On sçait bien où sont cueillies les fleurs, desquelles ils veulent envilainer ton chef. C'est au jardin de l'heresie, et du Pere de l'heresie, qui est le diable, parce que tu és entre plusieurs un boulevard¹⁷ de l'Eglise, parce que chez toy sont les trompettes de l'Evangile qui espandent leur son par tout le monde, parce que tu fais la guerre au vice : En fin parce que tu ruïnes l'Empire de Sathan, et ædifies celuy de JESUS-CHRIST.

La malice et l'envie sont fertiles à merveille par la fœcondité de leur nature ; et ce que plus elles engendrent, c'est la calomnie, leur avorton, la plus ordinaire recompense de la vertu. Apres plusieurs crimes imposez d'an en an fausement à ceste sainte compagnie¹⁸, et desquels la fauseté¹⁹ recogneuë par les Senats, grands Seigneurs, Princes, et Roys, a augmenté au vieil et nouveau monde sa gloire ; en voicy un, Messieurs, ingenieusement composé. « Pour le peché enorme de Sodomie, un pretendu Jesuite nommé Pere Henry eagé de cinquante qua-

[7]

tre ans, apres avoir perseveré en ce peché l'espace de trente deux ans, depuis le vingt deuxiesme an de son eage, et avoir corrompu un grand nombre d'enfans a esté en la ville d'Anvers envoyé vif aux flambes. En ce procez criminel, et particulierement en son supplice, il a eu grande douleur de ses fautes, qui luy arrachoit mille sanglots de la poitrine, et les larmes des yeux, dict ceste belle histoire ; Ce criminel a accusé le mal-heureux cœlibat, (sont ses termes) et la tyrannique loy d'iceluy, qui le privant du mariage, remede contre la concupiscence, l'avoit plongé en cest abisme du peché contre nature. Il a rendu par ses propos et responses non seulement ses compaignons suspects de ce vice, mais generalement toute sorte de Moines, qui d'un costé privez du remede contre la concupiscence, et de l'autre vivans opulemment et oysivement, facilement desgorgent parmy leur cloistres en saletés et vilainies.

¹⁶ Les Jésuites, membres de la Compagnie de Jésus.

¹⁷ une fortification, un rempart

¹⁸ Ces accusations sont détaillées dans le début de la *Plainte Apologétique* de Richeome qui fait partie du corpus de pièces que nous reproduisons.

¹⁹ Orthographe fréquente à l'époque (de même, on trouve aussi bien « fause » que « fausse »).

Il a rejeté la confession auriculaire²⁰. Et interrogé ce qu'il croyoit des points de nostre Religion controverséz, a respondu qu'il ne vouloit, et qu'il n'estoit le temps de s'y enfoncer : mais bien qu'il y avoit des points en la doctrine et Theologie des Jesuites, qu'il n'avoit jamais jugé soustenables. »²¹ Voilà brièvement le sommaire d'un nouveau livret imprimé, intitulé l'histoire notable du Pere Henric etc.

Je n'ay pas eu achevé la lecture de ceste fable contre nature, que je me suis mis à rire remar-

[8]

quant aussi tost le niais artifice et malitieux²² neantmoins de nos pretendus reformés. Par leur pas j'ay recogneu, qu'ils estoient à la campagne : de la piste j'ay veu que le renard estoit hors sa taniere²³ : Et par les griffes, qu'il y avoit du maistre diable. Et qui ne jugera incontinant que c'est une invention poétique, ou pour mieux dire hæretique, de ces bons fraires²⁴ pour employer le proverbe de Tertullien *Tertia licentia hæretica*²⁵ ? que c'est un personnage qu'on fait joüer en peinture, une pernitieuse farce, une momerie et badinage dressé aux despens des innocens ? Or ce livret a double fin ; l'une est de rendre les Jesuites odieux, de destourner la jeunesse françoise de leurs leçons, et d'empescher les Peres de commettre leurs enfans à leur sainte instruction, mesme maintenant que nostre Roy tres-chrestien asseuré du zele de ceste compaignie envers l'honneur de Dieu, de son affection au service de sa Majesté, et d'un saint amour envers la jeunesse de son Royaume, par Edict public la restablit en France, et luy ouvrant avec la clef de son sceptre royal les portes de ses Villes, quant et quant luy donne puissance d'ouvrir les portes de ses tres-doctes et tres-sainctes Escholes²⁶. L'enfer gemit et hurle se voyant combattu par eux, et par eux empesché de la conquete de ces ames tendrettes, et en fin despouillé de celles qu'il s'est desja subjugué par le peché. Et jettant à son accoustumé ses cris en l'air plus fort que ce

²⁰ C'est-à-dire la confession de vive voix à un prêtre qui donne l'absolution : ce qui est un sacrement (la pénitence), dans la religion catholique, et non pas dans la confession protestante, qui nie qu'il s'agisse d'un sacrement.

²¹ La longue (pseudo-)citation est guillemetée à gauche tout au long dans l'original, ce qui facilite son identification de texte hétérogène.

²² La « malice » est la disposition à faire le mal, et « malitieux » signifie pervers, mauvais, méchant.

²³ Cette métaphore de la chasse au renard est usuelle à l'époque. En 1602 parut, en réponse aux accusations de Pasquier contre la Compagnie, *La chasse du renard Pasquin, decouvert et pris en sa taniere du libelle diffamatoire faux-marqué le Cathechisme des Jésuites*, sous le nom du « Sieur Fœlix de la Grace », pseudonyme du jésuite L. Richeome.

²⁴ ces bon frères (antiphrase, il s'agit des protestants)

²⁵ *Contre Marcion*, I : « [Nous connaissons déjà la liberté de la poésie et la liberté de la peinture ; nous en avons à présent] une troisième, la liberté de l'hérésie ».

²⁶ C'est en septembre 1603 que Henri IV, par un édit enregistré à Rouen, rétablit officiellement les Jésuites dans le ressort des Parlements de Guyenne, de Bourgogne et de Languedoc, autrement dit les Parlements dont les factions ligueuses n'avaient pas souscrit à l'édit de bannissement.

[9]

Geant poétique²⁷, contre les Saints de Dieu, il appelle les Jesuites meschans pour la fin que je viens de dire. L'autre but où vise ce livret, est de tirer beaucoup de points hæretiques de la bouche d'un Jesuite. A ceste intention ont tous nos pretendus²⁸ supposé cestui-cy, et équipé comme personnage de fripperie, et l'ont fait parler, principalement lors qu'allant mourir, il ne vouloit rien dissimuler : Et de là donner à penser que les Jesuites entre Dieu et eux ne croient ce qu'ils enseignent. Non non c'est le propre des Ministres, de Macchiaveliser²⁹ en ceste sorte, que de croire l'un en leur ame, et dire l'autre de bouche, d'estre Lutherien, et parmi les Calvinistes se transformer et prescher en Calviniste : ou d'estre Calviniste, et faire le Lutherien entre les Lutheriens. Cela n'a lieu ny parmi les Jesuites, ny parmi les autres Catholiques. Or combien que pour mon particulier³⁰ je me sois moqué de la fainte, et que je l'aye receüe comme un bouffonage malitieux ; Si est-ce que j'ay pensé qu'elle pouvoit scandaliser les ames foibles : Et ay voulu pour antidote, perser à jour le mensonge ; Et par ce moyen m'acquiter des obligations que j'ay à l'Eglise, à la France, et à ceste compaignie, qui toutes sont diversement envelopées et offencées en ceste injure. L'Eglise y est interessée, par ce que [le] libelle taxe non seulement les Jesuites, mais aussi tous les ordres de Religion : parce aussi qu'il desrobe à l'Eglise les notables servi-

[10]

ces que luy a fait cette compaignie en toute sorte de personnes, specialement en la jeunesse. L'honneur de nostre France y trempe : Car ceste compaignie est escluse en France, en la premiere Ville de France, mais premiere Université du monde³¹, Paris. Elle est receüe, et honorée en France, et fait un honorable membre du corps de l'Eglise de France. La France luy aourny à son origine, et depuis, plusieurs enfans siens pour la composer et parfaire, plusieurs d'entr'eux grands esprits, plusieurs nés de nobles, voire illustres maisons de France, tous tres-humbles subjects, et tres-obeyssans serviteurs, et devots orateurs³² des Rois de France. Et pour satisfaire à la troisieme obligation, je defends une compaignie de laquelle je

²⁷ C'est Goliath qui insulte ainsi les bataillons des saints.

²⁸ les protestants (prétendus réformés) : A cette intention, tous nos protestants ont inventé ce personnage-ci

²⁹ Depuis que Machiavel a dit que les princes devaient donner au moins l'apparence des vertus, on lui impute de recommander l'hypocrisie. De l'autre côté, l'idée que les jésuites recommandent la restriction mentale fait son chemin de la même façon. DM attaque de façon plus précise en fonction d'une période où les protestants français tentent une réconciliation théologique avec les luthériens, pour admettre que l'on peut assister sans erreur au culte les uns des autres par exemple.

³⁰ à part moi, en moi-même

³¹ Loyola et ses compagnons se rencontrent en effet à Paris et y prennent la résolution de fonder ce nouvel ordre des jésuites. Le compliment est double : politique (Paris commence à peine son rôle de capitale fixe des rois) et religieux (l'université de Théologie de Paris a été appelée à juger de tous les grands cas théologiques). DM se garde bien de faire remarquer que ce fut par le passé et qu'elle ne brille plus autant.

suis le nourrisson, de laquelle j'ay depuis l'âge de seize ans succé le laict de la doctrine chrestienne, receu la teinture des lettres humaines, Philosophie et Theologie : En laquelle j'ay mes maistres, confesseurs, compagnons d'escole, quelques disciples aussi, et aucuns de mes aliés. Si l'affection filiale a peu au fils de Crœsus, lors qu'il voyoit le soldat prest à radmener le coup sur son Pere, a peu dis-je rompre les liens de la langue, qui luy avoient causé un perpetuel silence, et le faire escrire c'est Crœsus ; Que dois-je faire maintenant qu'on attaque ceste compaignie de JESUS ma bonne mere. Certes le mesme ressentiment de fils me faict jeter ceste voix, c'est ma mere, et me faict parler par

[11]

escript, moy qui jusques à maintenant avois condamné la foiblesse de ma plume à un silence perpetuel. Et quand bien ces raisons d'estre Chrestien, François, disciple et serviteur de ceste compaignie ne me donneroient au cœur³³, la generosité d'une seule nature bien née me feroit prendre les armes en la main. Car si elle ne peut permettre qu'on offence un innocent ; comment souffrira-elle l'oppression d'un corps non seulement innocent, mais Saint, rendu soubçonné ou accusé à tort, et par malins artifices, de crimes tres-enormes ? Or venons à l'examen de ce compte³⁴, et aux poincts de nostre Apologie.

Le premier chef de laquelle est, que combien qu'ainsi fust (ce que n'est toutesfois, et la louïange en soit à Dieu) qu'un particulier Jesuite emporté par la fureur de sa passion, se fust laissé aller à tel vice ; Neantmoins pour cela, le corps de ceste compaignie ne seroit aucunement vituperable. Tels pechez sont personels, particuliers du tout³⁵ à ceux qui les commettent, rien à autruy : Principalement s'ils sont occultes, secretz et cachez. Dieu en est le vengeur, qui met nos tenebres au jour, et en l'autre monde, et quelque fois en cestui-cy. Les hommes, et les compaignies composées d'hommes, ne peuvent juger que ce qui tombe en leur sens : hors de là tout est reservé à Dieu. Quand bien en une compaignie de douze mil hommes, ou plus, telle qu'est celle des Jesuites, hommes de diver-

[12]

ses humeurs et complexions, de divers âges et vacations, lettrez, et non lettrez, tous capables toutesfois de ce à quoy on les employe ; quelqu'un se trouveroit vitieux, qu'en peut le corps et toute la famille ? Les mauvez meslez avec les bons, presumez bons, bons en apparence, ne souillent les vrayement bons, non plus ne moins que les autres metaux ou mineraux

³² Dont Edmond Auger, directeur spirituel d'Henri III.

³³ ne susciteraient mon courage

³⁴ conte

³⁵ complètement particuliers

n'infectent l'or, avec lequel ils se retrouvent en mesme mine. On n'a veu gueres de familles³⁶ saintes, pour petites qu'elles ayent esté, qui n'ayent eu pareil meslange. En la famille d'Adam, se trouva Cain avec Abel : En celle de Noé, Cham avec Sem et Japhet : En celle d'Abraham, Ismaël avec Isaac : En celle d'Isaac, Esau avec Jacob : En celle de Jacob, les mauvais freres avec Joseph : En celle de David, Absalon avec Salomon : En la famille de nostre Seigneur, la plus sainte qui fut jamais, le traistre Judas avec les Apostres : Au nombre des Diacres, un Nicolas avec un saint Estienne. Et toutesfois qui dira que Cain aye par son peché corrompu ou maculé Abel : ou Cham, ses freres : ou Ismaël, Isaac ; ou Esau, Jacob : ou les mauvais freres, Joseph : ou Absalon, Salomon ; ou Judas, les saints Apostres ; ou Nicolas, S. Estienne ? Au contraire ils leur ont fourny grandes occasions de meriter par martyre, par patience, par compassion, par prieres, par fraternelle correction. Si parmy les enfans de Dieu se présente et insinue Sathan, quoy pour

[13]

cela ? Si en la compaignie des bons Anges en leur premiere creation ont esté les mauvais, le peché des uns ne præjudicie pas aux autres ; voire mesme le peché des uns rembarré et combattu par les autres, leur a fait remporter de glorieuses victoires, et æternels triumphes : A donné en partage à l'un d'eux, ce nom victorieux de Michel, qui signifie qui est comme Dieu, ainsi que se præsumoit l'orgueilleux Lucifer, souverain Primat et Patriarche des Anges. Si on objectoit aux Ministres de la pretendüe³⁷ les vices et taches de ceux à qui on lave la teste és consistoires ; de ceux qui se præcipitent à Pau en Bearn du haut des tours, atteints et convaincus d'homicide par fer commis en la personne de leur serviteur, pour avoir son argent, et d'homicide par poison perpetré en la personne d'un Gentil'homme pour parvenir à sa couche ; semblablement de ceux qui quittent l'Espagne où ils voyent le feu allumé pour finir et leur sodomie et leur vie, et qui se rengent depuis au Ministere ; si dis-je on objectoit tels faicts aux Ministres de la pretendue ; ils sçauroient bien dire, qu'ils n'en peuvent mais, afin de tirer leur corps de la presse, et de la batterie de telles accusations. Voudroient ils estre donc si injustes et iniques censeurs, que d'estendre un delict personnel caché dans les tenebres de l'ignorance, à tout un corps saint et innocent ? L'ame qui aura peché mourra, dict Dieu, non point le pere pour le fils, ny le fils pour le pere :

[14]

³⁶ Notion extensive de la famille.

³⁷ de la prétendue religion réformée

moins le frere pour le frere ; moins le corps innocent d'innombrables freres pour un frere coupable et meschant. Mais ce point est trop clair et trivial pour nous y arrester davantage. Venons à un autre.

Le second chef de nostre Apologie est, que combien qu'un Jesuite particulier fust tombé en tel desastre ; c'est toutesfois une meschanceté controuvé de dire, qu'interrogé s'il congnoissoit quelques uns de ses compagnons adonnés à ce vice ; il aye respondu qu'il n'en auseroit rien dire d'asseuré ; mais qu'il en a de grandes conjectures. Qui ne voit que cecy est adjousté pour servir à la farce ? Car rendant ses compagnons soubçonnez, mesmes³⁸ en un pays plus froid³⁹, et par consequent moins enclin à ce forfait ; par mesme moyen il rend les autres soubçonnables en autres endroicts, principalement ez climats chauds, et où ce vice peut regner davantage. Tous Jesuites en tous endroicts, sont Jesuites, vivants sous mesmes loix, gardants mesme maniere de faire. Si leurs saintes loix n'ont peu empescher qu'en païs froid, il n'y en ait eu un convaincu, et d'autres soubçonnez ; comment pourront elles preserver leurs freres és regions plus bouillantes ? La mesme response⁴⁰ rend toutes autres assemblées soubçonnables, où les personnes vivent sans estre mariez, et restent exempts de vice les seuls Ministres, et Colleges huguenots, où chascun a sa femme, où nous ne voyons pas

[15]

Ephæbias, sed ginæcia⁴¹, non classes de jeunes hommes, mais chambrées, serrails, et harats, de femmes⁴². Et notez qu'il faict plus de mal, disant qu'il y en a quelques uns non exempts de soubçon sans les nommer, que s'il les eust nommés. Car ceux qui eussent esté nommez, se fussent justifiez. Et maintenant qui se pourroit justifier ? Et quand bien ils n'eussent peu oster ceste tache de soubçon de leurs robes, elle leur fust demeurée à eux seuls : Au lieu que ne sachant qui sont ceux là, on se peut craindre de tous. Comme qui diroit à un voyageur, des dix que vous avez en vostre compaignie, il y a fort à craindre de deux qu'ils ne vous tuent ; si on ne les luy specifie, à bon droict se donnera-il garde de tous. O l'artifice de Sathan ! Or joignons un peu de plus pres l'authheur de ceste masquarade. Tu dis que ce Jesuite a deposé qu'il en soubçonnoit pour grandes conjectures, quelques uns de ses compaignons. Pourquoi est-ce que les Juges n'ont demandé les noms, avec les indices manifestes ? Car combien qu'ils n'eussent servy de preuve parfaicte pour la condamnation : Toutesfois eussent ils esté

³⁸ surtout

³⁹ Application automatique de la théorie des climats qui influent sur le tempérament. Les pays chauds débilitent les forces mais exacerbent la luxure ; en pays froids, les humains résistent mieux, mais ont moins de forces à gaspiller dans le sexe.

⁴⁰ La réponse même

⁴¹ Expression traduite (ou paraphrasée) par ce qui suit.

⁴² Pourquoi une calomnie se limiterait elle à la vraisemblance ?

suffisans pour une inquisition : principalement en tel crime, auquel comme il est fort secret, aussi sont receus et admis tous indices apparents. Les Juges n'estoient tellement despourvus d'entendement, puis que l'un a mis la main à la plume pour si joliment composer le livret, duquel il est question. Et les Juges ayant sçeu faire ceste de-

[16]

mande si quelques compagnons du Pere Henric, en estoient souillez, ils pouvoient faire aussi une seconde, continuants les arres du procez, à sçavoir, qui sont les compagnons soubçonnez, et quelz sont les indices ? Si quelqu'un dict que le patient respondoit qu'il estoit là pour son fait, et non pour celuy d'autrui : Qu'estant prest et sur le point de recevoir la mort, il ne devoit songer qu'à soy ; Je replique, que puis qu'il avoit tesmoigné avoir des arguments violents pour soubçonner ses compagnons, c'estoit assez : Il s'estoit engagé de declarer tant ses compagnons, que les indices. Si un homme non coupable de mort, non atteint et convaincu du crime, avoit lasché telles paroles ; les Juges ne manqueroient à passer plus avant. A plus forte raison l'eussent ils fait en ce cas, auquel cest homme estoit pour tel forfait condamné à la mort. Ils n'avoient⁴³ manque de gehennes et tourmens pour le contraindre à reveler ce qu'il vouloit couvrir. Mais dira quelqu'autre, les Juges ne vouloient diffamer l'ordre : Ils estoient Catholiques. O la conscience ! Pourquoi eussent ils plustost pardonné à l'ordre en la personne de l'un, que de l'autre ? Mais est il vray semblable, que puis qu'un des Juges a mis ceste histoire et livret en lumiere pour la comuniquer à toutes les nations estrangeres, la faire voler de la mer de Belgique jusques à la mer Mediteranée, des Alpes aux Pyrennées, où elle tomba hier entre mes mains,

[17]

qui sont les quatre extremittez des Gaules ; est il dis-je vray-semblable que leur intention fust d'espargner la renommée de ceste compagnie ? Toutesfois, ainsi soit, qu'ils eussent telle devotion envers elle, qu'ils ne voulussent faire plus de breche à son honneur : Au moins mesmes pour la conservation de ce sien honneur, et à fin d'empescher à l'advenir, qu'il ne courust pareil hazard, eussent ils sçeu les noms et indices, pour en donner advis aux Superieurs de la Societé, à fin d'y prendre garde, et oster toutes commoditez à ces soubçonnez de pecher, voire mesmes les licentier hors de leur compagnie. Si quelque homme hante quelque femme, et de telle hantise s'ensuive mauvais soubçon ; le Juge luy fera commandement de se deporter⁴⁴ de telle frequentation. A plus forte raison si quelques uns estoient pour bons indices soubçonnez de ce peché ; on leur devoit interdire le colloque, toute

⁴³ Coquille corrigée (« n'avoit »).

⁴⁴ s'abstenir

sorte de familiarité et conversation avec la jeunesse, les employer en autres negoces : De la classe les appeler à l'estable, des livres à l'estrille, de l'institution de la jeunesse à penser les chevaux : Des charges honorables, aux basses et mechaniques⁴⁵, comme balier⁴⁶ la place, laver la vaisselle, et autres, ausquelles n'y a nul danger, ains beaucoup de subject de s'humilier, à celui qui les faict. Les Jesuites n'ont manque de ceste prudence, et l'eussent faict pour le moindre advis, que leur eussent donné les Juges. Et pour fermer ce

[18]

point rondement, je dis qu'il est tres difficile, voire encores impossible, que la tache de ce crime puisse avoir place en ceste sainte compagnie. Car premierement ils ont tous les remedes necessaires pour s'en preserver. Le matin une heure de meditation : vers les dix heures du matin, et huict heures du soir, l'examen de conscience : la lecture spirituelle generale et particuliere chasque jour : Toutes les semaines au moins une fois la confession et communion, et les Prestres tous les jours le saint sacrifice de la Messe : l'exhortation religieuse à l'estude de perfection et vertu chasque vendredy : Tous les ans de grandes retraictes, qu'ils font pour vacquer à Dieu seul plusieurs jours ; et deux fois l'an leur confession generale, aussi bien que la renovation de leurs saints vœufs⁴⁷ : Tellement qu'ils employent plus grande partie de leur vie à l'oraison, qu'à l'estude. Adjoustez à tous ces moyens spirituels, infinis exemples domestiques de sainteté, qu'ils ont journelement devant les yeux, de tant de rares et saints personnages, qui sont parsemez entr'eux en bon nombre, comme les estoiles au firmament. Quant au dedans, ils couchent seuls : Aussi ce livret ne touche rien du dedans, bien qu'il y aye parmy eux à force de jeunes hommes. Pour le dehors : ils ne parlent à la jeunesse, qu'en classe, en confession ; bref en public, et en presence de plusieurs : Par consequent il est tres-difficile, qu'un particulier y tombe : impossible

[19]

que plusieurs. Et quand bien quelqu'un deceu du diable, sacrilegement prophaneroit ces saints remedes des Sacrements et oraisons, et romperoit les barrieres de tels empeschemens externes ; toutesfois il n'est possible que plusieurs voulussent se laisser aller à tels sacrileges. Et, quand ils le voudroient, il leur seroit impossible : Les barrieres sont trop fortes ; y adjoustant la veille merveilleuse des Superieurs sur leur troupeau. Ils ont des yeux d'Aygles, pour contempler et espier les deportemens des inferieurs : un odorat et flairer de chien, pour sentir et appercevoir l'estat des ames : un attouchement plus subtil que celui de singe, pour

⁴⁵ manuelles, humbles

⁴⁶ balayer

⁴⁷ *Sic*, pour vœux.

leur manier le poux⁴⁸. Et qu'il est aisé à l'homme spirituel de juger les actions d'un homme desvoyé pour hypocrite qu'il soit, et s'apercevoir de sa cheute ! Vous le voyez lasche et debile⁴⁹ à travailler au faict de l'oraison, avoir perdu l'appetit au manger, c'est à dire à la perception de la sainte Eucharistie. Et quand ils ont remarqué la maladie avec ses symptomes, ils cherchent la cause, et soudain apportent les remedes. Si la maladie est venuë en tel estat, qu'elle n'admette guerison ; ils usent du fer à couper et retrancher du corps de la compagnie la partie corrompuë. Mieux est, que la mauvaise nature tirée du levain d'Adam, jouie ses jeux au dehors avec l'opprobre d'un seul, qu'au dedans avec celui de plusieurs ; Non toutesfois que tous ceux qui en sortent, soient renvoyez par vice.

[20]

Car la plus part est renvoyée pour ayder ses parents en cas de necessité selon le droict de nature, ou servir davantage au public, ou pour quelque maladie corporelle, qui requiert un repos particulier : rien ne leur est à impropérer⁵⁰, pourveu qu'ils ayent honorables patantes de dimission. Mais voulez vous que je vous dise ce que j'ay pensé voir, apres avoir leu ce livret, qui en rend l'un accusé, convaincu, et justicié pour ce crime, et les autres soubçonnez ? Il m'a esté advis que je lisois une chanson : ou quelque compte qui feist naistre les hommes blancs en Æthiopie⁵¹, et Mouricauds en France. Je cognois l'interieur de ceste compagnie, autant qu'un qui n'est de leur robbe le peut cognoistre ; Car depuis l'âge de seze ans, il y a justement vingt un an, je les frequente non seulement en leurs escoles, lesquelles m'ont eslevé jusque à ce, qu'elles m'ont rendu professeur de la Philosophie et sacrée Theologie : Mais aussi j'ay demeuré avec eux en pension l'espace d'un an, estant j'a maistre ez arts, où par une chrestienne curiosité me suis rendu espion de leurs saintes actions. Depuis estre sorty de leurs escholes, j'ay continué à me confesser à eux, et privement les aborder, m'estant acquis par leur bonté, et par ce qu'ils me cognoissent leur serviteur, un droict d'entrer hardiment en leurs chambres sans parler au portier. Si faisant chemin je treuve colleges de cete compagnie, je ne fay volontiers autre logis. Et par ceste tant familiere hantise qu'ay-je appris

[21]

ou remarqué en eux ? Dieu m'en est tescmoin, et ma propre conscience, pour la descharge de laquelle je donneray loüange à Dieu. Rien autre chose sinon, que c'est une compagnée de signalée, et non ordinaire vertu. Je les ay rencontré tousjours ou à la sainte Messe, ou à la

⁴⁸ pour leur prendre le pouls

⁴⁹ peu assidu et faible

⁵⁰ reprocher

⁵¹ Comme au début du célèbre roman (conte) *Théagène et Chariclée*, où la belle Chariclée naît blanche en Ethiopie, parce que sa mère à regardé une belle statue de marbre.

meditation, ou à la recitation du saint office, ou estudiant, ou composant, ou exhortant, ou enseignant en classe, ou entendant les confessions, ou reduisant quelque pauvre desvoyé à la foy, ou consolant quelque affligé, ou conferant de quelque point de doctrine : ou s'il y avoit heure de recreation religieuse, chantant quelque musique spirituelle, travaillant à quelque devote peinture ou Image, ou faisant autre chose conforme à la sainte profession de l'estat religieux. En chasteté, de laquelle il est question en ceste cause, il m'a tousjours semblé voir en eux des Josephs : En obeissance, des Isaacs : En pauvreté de meubles, ustensiles, et à n'avoir rien de propre, des Elies, des Heliséés, et enfans des Prophetes : En foy, des Abrahams : En Religion, des Jacobs ; En charité, des Moyses : Brief parmy eux il y a bon nombre d'Anges revestus de peaux humaines, à raison de leur grande pureté et sainteté. Particulierement on prendroit grand plaisir de jeter les yeux sur ces belles petites plantes, qu'ils eslevent aux vergiers de leurs novitiats. En ces jeunes enfans, qui tirez de nobles, qui de marchans, qui de laboureurs, qui d'autre sorte de parents,

[22]

vous apercevriez les premiers traicts d'une grande sainteté, et charité envers le prochain. Et comme quelque fois vous en voyez parmy eux de l'âge de seize à dix-sept ans ; vous jugeriez que ce sont des petits Samuels tirez de la mammelle de la nourrice, à la mammelle de l'Eglise et Religion. C'est ce qui faict crever le Diable, et luy faict jeter son fiel de calomnie par sa bouche, qui sont les hæretiques, contre ceste compagnie. Il est ennemy de pureté et ennemy du salut des ames, qui est la fin de la Societé⁵². Elle ayde toute sorte de personnes à gagner le paradis, doctes, indoctes, grands et petits, Rois, Princes, grands Seigneurs, Magistrats, Gentils-hommes, Marchans, Bourgeois, et simples artisans. Il n'y a âge qu'elle n'instruise, et n'informe. Les petits enfans commençant à begayer, par la doctrine Chrestienne : Ceux qui ont atteint l'âge de raison, par les bonnes lettres, jusques à ce qu'ils puissent paroïr en public : Les Magistrats et autres, par confessions et predications : Loge toutes sortes de personnes chez elle, et dedans soy, se les incorpore et unit par le moyen des congregations de nostre Dame. S'estend aux malades, prisonniers, tient compagnie à ceux qui sont au lict de la mort : Brief pour parler ainsi, recevant l'homme à sa sortie hors du ventre de la mere, ne l'abandonne, qu'elle ne l'aye logé au ciel. Par consequant on peut dire, qu'elle est à ceux, pour qui elle s'employe, la sage femme de leur vie, leur nour-

[23]

⁵² la Société de Jésus

rice, leur pædagogue, leur tutrice, leur mere, et leur compaigne tres fidelle. Et pour dire ce qui me semble devoir estre dict à la louïange de Dieu aucteur de ceste congregation, elle est la mere de plusieurs, qui comme Apostres annoncent l'Evangile en nostre hemisphere, et en remplissent l'autre, et tous ces nouveaux mondes. Et les Portuguais à bonne raison les appelloient Apostolos, comme les Espagnols Theatins, et les François Jesuites. Ceste compaignie a pour nom la Societé de Jesus. Pour mon particulier j'ay quelque opinion, que comme l'hæresie de Luther et Calvin signifiee par la derniere persecution des locustes⁵³, est probablement la deniere hæresie qui se doit lever devant la venuë de l'Antechrist, contenant en soy ses derniers præcurseurs et herauts ; Aussi que ceste compaignie portant en sa banniere le Nom, est la derniere Religion præcedant la venuë de Jesus, ayant en soy ses præcurseurs, avant-coureurs d'Enoch et Elie⁵⁴. Car ainsi qu'Elie viendra pour prescher aux Juifs, et restituer les tribus de Jacob, et Henoc pour annoncer la penitence aux Gentils ; Aussi le Bien-heureux Pere Ignace fondateur de ceste compaignie, et le Bien-heureux François Xavier son compaignon, ont desja heureusement commencé, le premier parmy les Chrestiens, qui sont les Juifs et enfans d'Israël spirituels ; et le second parmy les Payens. L'un et l'autre est ensuivy par nombre infiny de successeurs. Or ne vont ils pas seuls

[24]

en ces beaux exploitcs, mais compaignons de plusieurs autres saintes familles plus anciennes en la maison de Dieu ; compaignons de ces bons religieux animez de nouvel esprit, les Carmes enfans d'Elie, les Augustins enfans de S. Augustin, les Hieronimites fils de saint Hierosme, successeur d'Helie et Helisée : les Feuillantins enfans de S. Bernard : les Fraires Precheurs enfans du Patriarche S. Dominique : les Capucins, et Recollects enfans de S. François, port-enseigne⁵⁵ de JESUS-CHRIST, et l'Aange qui tient en ses mains, piedz, et costé son estendart. Tous ceux cy iront en rang de bataille au combat sous Helie, et Henoc, pour guerroyer l'Antechrist. La reformation et renovation de plusieurs ordres religieux, que nostre Seigneur fait en son Eglise, comme pour levée de nouveaux soldats, nous præsaige quelque chose. Le Diable qui viendra avec grande ire voyant qu'il a peu de temps pour nuire tant qu'il voudroit selon son mal talent, persecute de bonne heure les Jesuites, qui luy feront la guerre à toute outrance en ces derniers assauts. Sathan creve⁵⁶ maintenant contre ceste compaignie, et la deschire, employe tous tes artifices pour destourner la petite jeunesse de ses escholes, afin que

⁵³ sauterelles (*Apocalypse*, 9, 3-11)

⁵⁴ En marge : *Ecc. 48. Ecc. 44.* [L'Ecclésiastique, 48, 9 et 44, 16].

⁵⁵ Croisement de la métaphore militaire (porte-drapeau d'un régiment) et du sens littéral : porte-signe, puisque saint François porte les stigmates, les marques de la crucifixion du Christ.

⁵⁶ Le verbe est à l'impératif : Satan, crève... et déchire-la...

tu la subjuges à ta seigneurie et tyrannie plus aisement. Tu as beau faire : Tant plus se jettera elle entre les bras de sa bonne mere, et nourrice : Tant plus les Peres recognoissant tes desseings, desireront de luy don-

[25]

ner leurs enfans.

Le troisieme chef de nostre defense⁵⁷, est que c'est une chose incroyable, qu'un Jesuite depuis 22. ans jusques à 54. qui font en tout l'espace de trente deux, ayt esté addonné tellement à ce peché, qu'il le commist tous les jours sans estre aperceu. Incroyable et impossible, que ce Pere Henry aie esté un si insigne et sacrilege hypocrite, qu'il n'aye jamais eu penitence de son delict : Qu'il ne s'en soit confessé auriculairement, perseverant ce nonobstant à communier chasque sepmaine devant qu'il ait esté prestre, et dire Messe tous les jours depuis qu'il l'a esté. Si tu dis, ô bel auteur de la fable, qu'il a esté hypocrite en cete sorte, tu dis une autre fable. Quel gain faisoit il en demeurant Jesuite ? Il luy eust esté plus aisé de demander son congé, et dire à Dieu à la compagnie, puis se marier selon qu'il pouvoit faire, veu qu'il a confessé luy mesmes qu'il eust mieux aymé habiter avec les femmes, sans la crainte de perdre la reputation de sainteté en cas qu'elles devinsent enceintes. N'estant plus Jesuite, ains legitiment marié, à son opinion et selon sa teste, ce dangier eust cessé. Je repeteray de rechef que je ne sçaurois croire une si insigne hypocrisie, sinon qu'il aye esté quelque heretique caché, ne croiant ny confession, ny Sacrement du corps de JESUS-CHRIST, et qu'il soit entré en ceste compagnie pour espionner les Jesuites, et les Anglois refugiez ou estudiants parmy eux⁵⁸, pour donner advis à

[26]

leur pays, pour sçavoir mille secrets des consciences et personnes sous ombre de consulte, pour entendre les deliberations des villes, Seigneurs, et Princes Catholiques, au pais desquels il vivoit, et en advertir les estats : auquel destitué de la grace de Dieu soient arrivez ces grands inconveniens : apres lesquels Dieu et la compagnie l'ayent vomi, non comme Jesuite, mais comme un estranger dissimulé, et un Thersite paré des armes d'Achille. Il y auroit grande apparence à ce mien dire, au cas que ceste hypocrisie eust esté en cet homme ; car la fin donneroit preuve du commencement et progrez, veu qu'il est mort parfaict heretique, comme il appert par ses deniers propos. Or qu'un heretique masqué, et un Judas couvert se precipite

⁵⁷ En marge : *Troisieme chef.*

⁵⁸ La compagnie de Jésus a fondé deux séminaires missionnaires à Douai puis à Reims, pour former spécialement les catholiques anglais ; d'aucuns disent pour leur apprendre à fomenter des troubles dans leur pays ; d'autres parlent de futurs martyrs. On dit que les séminaires sont noyautés par des espions de la reine

au gibbet, et à la mort, ce n'est pas grand deshonneur à la compagnie. Si tu me responds qu'il s'est confessé quelquefois de ce vice, ayant par intervalle quelque synderesse⁵⁹ de conscience ; Ce m'est assés. Car ce peché estant reservé aux Superieurs⁶⁰, et les Confesseurs ordinaires ayant les mains liées sur ce faict ; les superieurs n'eussent defailli d'y apporter les remedes opportuns : Ils l'eussent fort esloigné de la conversation des enfans, et employé à un office non dangereux, luy eussent donné telle penitence qu'il en eust esté retenu. Secondement soit ainsi, qu'il aye persisté en telle hypocrisie de pied ferme, et se laissant aller à bride avallée⁶¹ par tout, où le portoit sa concupiscence. Je dis qu'il

[27]

luy estoit impossible d'y continuer si long temps chascun jour, et avec tel nombre d'enfants, qu'il n'eust esté tressouvent descouvert. J'ay dit au second chef de ceste apologie, qu'il estoit tres-dificile à un Jesuite commettre ce peché. J'adjousteray maintenant, qu'il est impossible de l'avoir commis si long temps chascun jour, et avec tant d'enfants. Entre soixante enfans ne s'en est il jamais trouvé aucun en trente deux ans, qui l'aye accusé, au moins aux Superieurs de la société ? N'y a il jamais eu confesseur, qui aye donné cet advis à quelqu'un de ces enfans, lors que par les confessions suivantes il cognoissoit que la premiere n'avoit eu gueres d'effect, ou qu'il luy aye demandé licence de les en advertir ? Puis qu'il en entretenoit tousjours deux ou trois ; ce n'estoit pas sans leur demonstrier des signes de quelque plus particuliere privauté, qui le pouvoient faire soubçonner. Mais di moy insigne et funeste calomniateur, quels lieux avoit ils propres pour ce faire ? Ce n'estoit pas la classe, car il y a trop d'escoliers presents : Ce n'estoit pas l'Eglise, pour mesme raison : ce n'estoit pas sa chambre, car il eut esté aussi tost aperceu. Et quand il auroit eu quelque lieu propre, comment ne l'a on jamais surpris en trente deux ans, esquels chasque jour il vaquoit à ce peché ? Ne faut qu'un cas de hazard. Mais cet imposteur se coupe la gorge à soy mesme, disant en un lieu que les Juges ont objecté à Henric, que d'autrefois il en avoit esté soubço-

[28]

né, et en un autre qu'ayant faict par tels efforts mourir le fils d'un boulenger de sept à huit ans, le pere auroit voulu le poursuivre, mais que partie par crainte, partie par argent on luy avoit fermé la bouche. Si ainsi est qu'il en eust encouru soubçon, comment les Superieurs ne l'eussent ils veillé en toutes ses actions pour le surprendre ? Ce qui est facile parmy eux, n'y

Elisabeth et que Marlowe y aurait été (voir J. Balsamo, «L'université de Reims ; les Guise et les étudiants anglais » in *Les échanges entre les universités européennes*, colloque RHR/SFDES, Droz, 2003).

⁵⁹ Signe des premiers principes innés de la conscience morale.

⁶⁰ Il y a des « péchés réservés » que le confesseur ordinaire n'a pas le droit d'absoudre.

⁶¹ à bride abattue (« avaller » une bride, c'est la laisser pendre)

ayant serreure particuliere, qui ferme l'entrée aux coings et recoings de la maison ; et outre les offices, où personne n'entre, que ceux de la famille, n'y ayant lieu qui ne soit esclairé, et au quel plusieurs n'ayent affaire, et passent tous les jours. Voire mesmes les superieurs l'eussent du tout privé de la charge d'enseigner la jeunesse. Ils le font pour beaucoup moins de subject. S'ils en recognoissent quelqu'un enclin à l'orgueil, pour l'humilier et rendre souple à l'obeyssance, non seulement le retirent ils des charges plus honorables⁶², comme de predicateur, professeur en la Theologie, et autre ; mais mesmes de la profession des lettres, et l'emploient à la souillonnerie de la cuisine, et à laver les pots de la credence, et faire semblables services. Ils sont grands maistres passez au fait de dresser et conduire leurs subjects à la perfection religieuse. Si ces mors et cavessons⁶³ ne peuvent dompter le poulain, ils luy ouvrent la porte de la compagnie, et luy donnent la clef des champs. A plus forte raison en ce forfait icy eussent ils apporté non seulement une semblable, mais plus

[29]

grande et plus severe prudence. Que si, qui est beaucoup plus que le soubçon, et qui doit faire ouvrir les yeux davantage ; aux soubçons precedents arrivoit la plainte d'un pere, tel que ce boulanger, qui demandast justice d'un religieux, qui par l'exercice d'un tel peché auroit causé la mort à son fils ; tant s'en faut, que la compagnie l'eust toleré et occupé encores huict ans apres, comme a faict ce pretendu Henric, en l'instruction de la jeunesse, qu'au contraire elle luy eust faict et parfaict son procez. Elle a ses formes judiciaires sur ses membres, aussi bien que les autres Religions. Ce gentil livret nous proposant un Boulanger, qui se plainct non seulement de la turpitude commise sur son fils, mais aussi de mort ensuivie, et n'en peut retirer justice, au contraire est intimidé, et finalement appaisé par argent, le Jesuite continuant en ses grades, honneurs et charges, et par consequent au danger et occasion manifeste de corrompre autres enfans ; Que nous veut il insinuer secretement en l'ame, ou donner à penser autre chose, sinon que les Jesuites fomentent ce vice, ou en sont tachez, et par consequent qu'ils sont gens pernicious ? Je m'estonne qu'il ne nous les décrit comme quelques Bonzes prestres Japonois⁶⁴, ou qu'il ne les noircit de l'ancre, que les Juifs et Payens destrampoient et broioient pour maculer les Chrestiens primitifs. Mais, Dieu mercy, nous sçavons qu'ils font guerre immortelle aux vices : Et entre tous

[30]

⁶² les plus honorables

⁶³ caveçon : anneau que l'on met dans le museau des chevaux pour les rendre dociles.

⁶⁴ Ce sont les rapports des Jésuites en mission au Japon qui ont fait connaître la tolérance des autochtones pour les pratiques homosexuelles dans le milieu des bonzes, et leur fréquence.

à la luxure : et en ont repurgé par leur saintes instructions, exhortations, et remedes les lieux qu'ils ont trouvé en estre entachez, où ils ont peu exercer leurs fonctions, aussi bien que de la magie, qui sont les deux pechez plus dangereux aux Escholiers. Continuë sainte compagnie, et entretenant la pureté de corps et d'ame en la jeunesse, orne la d'infinies vertus qui l'ensuivent, à fin que tu t'acquieres au ciel mille lauriers deus à ceux, qui enseignent la verité, pieté, et Religion. Par le moyen de la jeunesse, et en la jeunesse, tu admeneras au bien la vieillesse, et toute la republique. Car les petits deviennent grands, et sont promeus aux charges publiques, et aux magistratures.

Le quatriesme chef de nostre Apologie, est que ce venerable calomniateur a fort artificiellement controuvé un mensonge, faisant parler Pere Henric en ceste sorte, « qu'il ne se pouvoit faire autrement que les moynes gens oisifs et vivants opulemment ne desgorgent en vilainies et saletés ». Qui te l'a dict ? L'as tu veu ? Si tu l'as veu ; que n'as tu accusé ces moines aux Superieurs non suspects ? Pouquoy as tu couvert leur peché ? Si tu ne l'as veu : pouquoy devines tu en chose de si grande importance, que ceste cy ? Il nous est tres-espressement defendu par le commandement de Dieu, de juger temerairement nostre prochain, et luy donner un mauvais lieu dans nostre cœur, le mal loger dedans nostre ame : beaucoup plus le sera-il de

[31]

le diffamer ainsi. Ouy mais quelque Ministre pour la defense de ce criminel Henric, dira qu'il experimente en soy ne pouvoir garder la chasteté. Quoy pour cela ? tira l'on jamais de l'experience d'un seul, reigle generale pour tous ? Et si on voit souvent les Ministres laves aux consistoires, ou autres de ceste Religion, à cause d'incontinence, faudra il conclure, qu'en l'Eglise Catholique assistée de la grace de Dieu, les prestres ne puissent estre continens ? et que la continence est impossible ?

Je ne veux en ce chef m'arrester à disputer, si le Celibat est possible ou impossible. Cela est par trop verifié par plusieurs doctes plumes. Supposant donc, comme fondement trescertain, qu'il est facile avec la grace de Dieu ; je ne traicte que le fait des moines, et en iceluy le fait universel de l'Eglise. Il m'est advis entendant les Ministres user de cette sorte de preuve contre le Celibat, que je voy tous les aveugles du païs assemblez, argumentans ainsi. Ni moy, ni toy, ni le tiers, ni le quart d'entre nous ne voions la lumiere, et le Soleil : Donc personne n'a veüe, non plus que nous, et il n'y a point de Soleil. Les Ministres avec leurs sectateurs disent ne pouvoir garder continence : Donc les moines ne la peuvent garder. Parce qu'ils ne sont pas bons, les autres ne le seront pas aussi ? Jeunez messieurs les

Ministres, et pretendus reformez, disciplinez vous, portez la haire, disposez vous, rendez vous catholiques, par les Sacremens de

[32]

l'Eglise attirés sur vous la benediction de Dieu, comme les moines, et vous serés continens comme les moines. Ne cherchez pas la continence au mitan des delices, entre les femmes, parmi les viandes, dans un lict mollet et delicat, entre les bons et beaux habits. Oyés Tertullien⁶⁵, qui semble avoir pris à tasche de vous depeindre. La luxure sans la gueule seroit un monstre. Ces deux vices sont si voisins et alliés, qu'il seroit plus aisé de separer le ventre d'avec les parties honteuses, que la gueule d'avec la luxure. Regardez le corps, et ces deux vices possèdent mesme region. Et l'ordre des vices suit la disposition des membres ; le ventre est le premier, et incontinent apres⁶⁶ est estaigée la lasciveté de la graisse. La lubricité jalist de la mangeaille. Je recognois donc une foy animale de l'estude⁶⁷ de la chair, enquoy elle gist toute, enclinée à la multitude du manger, et de se marier. Le Latin a bien meilleur grace, *tam multiuorantiae, quàm multinubentiae pronam*. D'où il conclud quels sont ceux cy ? Je les nommeray une fois *Exteriores et interiores botuli psychicorum*⁶⁸. Nous laisserons ces termes en latin. La preuve de l'impossibilité du Celibat fondée dessus l'indisposition des Ministres, et sur leur faute, et la conclusion qu'ils en tirent, que les moines sont incontinens, par ce que les ministres le sont, est fort inepte. Comme si on argumentoit, que David n'a rien valu, et a esté abandonné de Dieu, par ce que Saül a esté tel : Que Constantin a esté un tyran, par ce

[33]

que Neron l'a esté : que Theodose a esté apostat, d'autant que Julien l'estoit. Il y a grande difference, entre les bons et les mauvais, entre les instincts et mouvements interieurs qui guident les unes et les autres. Les uns pour leur peché sont abandonnez de Dieu à leur concupiscence, aveuglez et endurcis avec Pharaon, c'est à dire non illuminez et ramollis : Les autres sont esclaircis et mollifiez à suivre la volonté de Dieu. Mais je vous prie examinons les deux belles qualitez, qui sont données aux moines par ce nouveau Henric. L'une est l'oisiveté : l'autre est l'opulence. Quant à l'opulence, elle est manifestement fause, non seulement en tous les particuliers de quelconque Religion reformée, et meritant le nom de Religion que ce soit, qui ne possèdent rien de propre : Mais aussi en plusieurs Religions au

⁶⁵ En marge : *De jejun. adu. Psych. cap I.* [Tertullien *Du jeûne ou Contre les Psychiques*]. Ces « Psychiques » que combat Tertullien sont des catholiques hostiles selon lui à « l'Esprit », au sens paulinien du terme.

⁶⁶ et immédiatement après

⁶⁷ du goût pour, de l'application à (latin *studium*). Cette phrase comme les précédentes est la traduction du passage de Tertullien allégué ici.

⁶⁸ « Botuli » désigne les boyaux, ni plus ni moins. Le latin a peut-être cette seule vertu de laisser entendre quelque contenu obscène.

gros et general. Que possede le corps des pauvres Capucins, et Recollects ? une besace. Que possèdent les Carmes reformez ? le saint heritage de pauvreté ? qu'ont de bien les maisons professes de la compagnie de JESUS ? La riche possession de l'aumosne. Car il faut noter en passant, que l'ordre des Jesuites est mandiant en sa principale partie, composée des profez, et ne peut rien avoir que la maison, le jardin, les meubles, et utensiles fort simples et convenables à pauvres : la bibliotheque, telle qu'on leur donne : et ce qui touche l'Eglise et l'Autel, superbe et magnifique, tant qu'on veut : Telle est la maison de JESUS à Rome.

[34]

Telle est celle de saint Louys en la ruë S. Antoine à Paris. Les maisons professes, sont les vrayes maisons des Jesuites, desquelles ils sont censés mandians ; Aussi le sont ils. Et quant aux novitiats, ils possèdent ; mais ce sont proprement les pepinieres de la compagnie, et non maisons d'icelle, comme les Colleges dotez sont pepinieres de la republique Chrestienne. Et tant és novitiats, qu'és Colleges, les revenus sont si courts, qu'on les voit souvent endebtez, jusques aux oreilles. Voilà la grande richesse des Jesuites, ausquels on plainct les quatre mil livres de rente, et non à plusieurs autres sortes de gens, non tant fructueux à l'Eglise, voire aux confidents et simoniacles les trente mil escus ; mais c'est le siecle, et le sort des bons et mauvais. Que voulez vous ? les bœufs de Job⁶⁹ labouroient, et les asnes paissoient pres d'eux. Et pour le regard de plusieurs maisons de Religion qui possèdent des biens ; je concede qu'il y en a de tres-opulentes, comme ceste belle chartreuse de Pavie possedant les cent mille escus de revenu : Mais je nie que pour cela, elles vivent opulemment. Il y a grande difference entre estre opulent, et vivre opulemment, aussi bien qu'entre avoir du vin en sa cave et en boire. Chasque religieux pour riche que soit la maison, n'a que sa petite portion, et simples habits, avec plusieurs jeunes, disciplines, veilles, cilices. La mortification les rend souvent tels que S. Gregoire de Nazianzaine descrit S. Basile⁷⁰,

[35]

hommes sans chair : et les moines de son temps⁷¹, gens qui ne possèdent que leur corps, et encores non tous entiers, à sçavoir desquels la maceration en a consumé la meilleure partie. A quoy donc les cent mille escus de revenu ? Pour les pauvres. Les pauvres y abordent en caravanes, affairés et sans argent, et en sortent rassasiez, et les mains garnies de viatique : Ils s'y retirent nuds, et en moins de⁷² tourner la main, ils se voyent revestus. Tels revenus sont

⁶⁹ En marge : *Job. 1.*

⁷⁰ En marge : *Orat. funb.* Il s'agit de l'éloge funèbre de Basile de Césarée par Grégoire de Nazianze.

⁷¹ En marge : *In laud. Basilii. Orat. ad Jul. tribut. exæquat.* [Grégoire de Nazianze, *Oratio XLIII in laudem Basilii ad Julium tributorum exaequatorem*].

⁷² en moins de temps qu'il n'en faut pour...

donnez à ceste fin : Et pour cela dons et fondations de pieté, Ainsi que Tertullien⁷³ appelle les oblations des Chrestiens, deposts de pieté.

Quant à l'oysiveté, elle se retrouve fausse en toutes les religions reformées. Je croy que l'on ne jugera la Religion de JESUS, et autres qui travaillent envers le prochain remplies d'oysiveté, où les religieux d'icelles s'adonnent tellement apres leurs meditations, prieres, et sacrifices, à composer, enseigner, exhorter ; que le jour leur est trop court, et sont arrivez au soir, qu'ils pensent estre encor bien souvent au matin. En ces Religions icy la pretenduë oysiveté n'a lieu. Je dis qu'elle n'en a point parmi les cloistres de ceux qui sont totalement retirez et sequestrez de l'habitation commune des villes. Prenons l'ordre le plus anachoretique qui soit en l'Eglise, à sçavoir des Chartreux, qui s'est en sa grande solitude et separation conservé cinq cens ans depuis sa naissance, et tousjours en la fleur de son âge viril. Seront ils inutiles là de-

[36]

dans et oyseux ? Personne ne le peut dire si on ne veut appeller oysiveté, mediter tousjours et chanter les loüanges de Dieu avec David. Car apres leurs meditations, sacrifices, et heures canoniales au Chœur, ils ont si peu de temps qu'à peine peuvent ils vacquer pour quelque heure du jour au service manuël pour la recreation des esprits, et entretien de la santé ? C'est le haut traict de la perfection d'estre tousjours non seulement habituellement, mais actuellement uny avec Dieu : Ce que nos reformez nomment oysiveté. Faut qu'ils appellent par ce moyen oysif Moyse et Helie en leur colloques de si longue durée avec Dieu : voire ces ordres des Anges, tenans toutesfois le supreme degré d'honneur entre les Anges, qui pendant que les inferieurs viennent trafiquer⁷⁴ avec les hommes, sont tousjours assistans à Dieu, chantant *Sanctus, Sanctus, Sanctus Dominus Deus Sabaoth*. Les Chartreux et autres religieux reclus sont, pour user du terme de Tertullien⁷⁵, *Candidati Angelorum*, porte-livres des Anges ; Combien qu'entre tous me plaist l'ordre de JESUS, et pour la banniere qu'il porte, et pource qu'en son institut⁷⁶ il embrasse l'action avec les religieux actifs, et la contemplation avec les contemplatifs : Qui estreinct sous son institut les deux membres de la charité, envers Dieu, et le prochain envers Dieu, pour l'amour de soy : et envers le prochain pour l'amour de Dieu : Si bien qu'estre Jesuite, est estre homme meslé de tout, bon

[37]

⁷³ En marge : Tertull. in apol. cap. 39. [Tertullien, *Apologétique*, chap. 39].

⁷⁴ commercer (sans nuance péjorative)

⁷⁵ En marge, référence au *De oratione*, traité de Tertullien sur la prière : *De orat. Cap. 3*.

⁷⁶ Institut : règle prescrite à un ordre religieux.

Chartreux, bon Capucin, etc. Ainsi Dieu a diversifié les ordres en l'Eglise, qui est ceste Dame environnée de variété, comme une prairie esmaillée de plusieurs belles fleurs, et comme la terre fæconde en mille et mille especes de creatures. Mais nostre calomniateur dira, tous les ordres des moines ne sont si parfaicts que vous les faictes. Il y en a quelques uns oysifs. Je luy responds, qu'il ne parle point donc en ceste sorte, que parmy les moines, gens oysifs, ne se peut faire qu'il ne se treuve plusieurs saletez et vilainies, et qu'il en exempte ceux qu'il faut exempter. Puis j'adjousteray, qu'il n'y a ordre de moines en l'Eglise, qui en quelque part n'aye sa vigueur et integrité. Si ce n'est en Espagne, sera en France ; Si non en France, sera en Italie ; Et finalement en quelque part. Et pour ce qui restera de non reformé⁷⁷ ; de là qu'il n'infere l'oysiveté des moines par l'oysiveté de quelques uns : Mais que par une sainte conclusion il dise avec nous, qu'il faut reformer les moines oisifs, et les reduire au modele du gros. C'est à quoy travaille l'Eglise : C'est à quoy dresse ses veilles nostre Saint Pere Clement VIII. Pere General de l'Eglise : Pere particulier de la France : Pere amoureux specialement de l'honneur des ordres religieux, sachant combien de leur bon estat depend le bon estat de l'Eglise. Nostre Roy tres-Chrestien y contribue beaucoup, non seulement confirmant la donation faicte des places en ses villes aux religions reformées⁷⁸,

[38]

comme en nos derniers jours aux Peres Capucins, et Recollets en sa ville de Bordeaux⁷⁹ ; Mais aussi les recevans soubs la protection de son Sceptre royal, et conviant à telle reformation tous les autres : Je veulx disoit sa Majesté incontinent qu'elle eut veu les Peres Recollets, que tous soient recollets. Et sans l'empeschement que vous y apportez messieurs les reformez, il y a longtemps qu'on en fust venu au bout. Mais veult on mettre la coignée à la racine, et ranger les religieux à leur devoir ; Geneve, la Rochelle, Montauban, Montpellier, et autres villes servent d'Azyle à leur liberté, leur font changer le breviaire ave les chansonnettes du bouffon Marot, et la here avec une putain. Nous aimons mieux pour ce regard les laisser brebis malades, qu'enragées ; ou les veoir transmuier de brebis steriles et inutiles en loups, pour deschirer à belles dents le troupeau. Mais si vous desirez sçavoir, Messieurs les Catholiques, pour quelle cause le Diable a tousjours, et fraichement par la bouche des heretiques voulu diffamer les ordres de religion ; il en a deux. L'une que la religion est la

⁷⁷ Le terme « réforme » sert d'abord aux catholiques : les ordres religieux ont été « réformés » (et avec bien des résistances) c'est-à-dire ramenés aux règles originelles, dès le règne de Louis XII. Voir Jean Marie Le Gall, *Les moines au temps des réformes, France (1480-1560)*, Paris, Champ Vallon, 2001.

⁷⁸ Il s'agit ici des ordres réformés, dont font partie les Récollets et les Capucins.

⁷⁹ Les Récollets de Bordeaux se voient octroyer par le Roi le couvent dont les Cordeliers se servaient pour leurs novices, et le Provincial des Cordeliers les y installe en présence du Cardinal de Sourdis le 7 janvier 1602. Quant

maison de pureté, le paradis terrestre, et comme par droict de reversion, un restablisement apres le peché d'Adam, en l'estat d'innocence ; Tant que l'humaine infirmité le peut permettre ; n'y ayant rien que le Diable, qui est un esprit sale et impur, haïsse tant, que pureté. La religion est appellée l'estat de perfection acquise, qui est propre à Nos

[39]

Seigneurs les Evesques ; mais de perfection à acquerir. Tout l'estude du religieux, n'est que par la vie purgative arracher et sercler les mauvaises inclinations qui croissent en nostre ame, et en cette terre nostre, maudite par le peché d'Adam, et ne produisant que ronces et chardons : Et par la vie parfaictive y planter les vertus et graces de Dieu. De cette perfection de la vie religieuse descoulent ces beaux epithetes des moines, que nous trouvons en S. Gregoire de Naziance⁸⁰ les appellant compagnie de Philosophes, qui ne sont attachez avec aucun lien à la terre, qui n'on rien que rendre à Cæsar, mais tout à Dieu, hymnes, prieres, veilles : Puis primices des Chrestiens, vases, et coronnes de la foy, perles precieuses, pierres de ce temple, duquel JESUS-CHRIST est le fondement, et la pierre angulaire. Les religieux et moines sont les saints et sacrez Nazareans de l'Evangile, consacrez à Dieu par les trois veux en l'estat d'innocence. La religion est un parfaict holocauste, que l'homme fait à Dieu, se sacrifiant soy mesme tout entier. Par la pauvreté, les biens de la fortune ; Par la chasteté, son corps ; Par l'obeissance, sa propre volonté et liberté. L'autre raison pour laquelle le diable denigre l'honneur des religieux et moines ; est la merveilleuse utilité, et fruicts, qu'ils ont de tout temps apporté, et apportent à l'Eglise. L'estat de religion et monastique estant un tres-ferme rempart contre tous ses ennemis, il hait la religion ; Car

[40]

c'est le fouët, duquel il a tousjours esté battu. Qui s'est opposé aux Arriens en la grande persecution, qu'ils esmeurent, plagiaires impies et meschans desrobants à Dieu son fils unique ? S'ont esté les moines, qui laissant leur cavernes, deserts, solitudes, et descendants des rochers et montaignes, venoient prester leur mains à la defense de l'Eglise. Qui aux Albigeois, rejectons des Arriens ? Le Patriarche S. Dominique avec sa famille des freres predicateurs. Qui aux heretiques de nostre temps ? Entre autres les Peres de la compagnie de Jesus. Et la religion a esté celle, qui a produit à l'Eglise presque tous les grands personnages que nous avons jamais eu : Tant de saints Basiles, Ambroises, Augustins, Hierosmes,

aux Capucins, grâce à D'Ornano, maire de Bordeaux, un couvent leur est établi sur l'ancien emplacement de l'Hôpital de la Peste, par lettres patentes enregistrées au Parlement le 31 du même mois.

⁸⁰ En marge : *Orat. 23. ad Jul. tribut. exæquat.*

Gregoires, Thomas d'Aquin, Bellarmins⁸¹. Et puis apres tout cela, les religieux et moines sont oysifs, selon l'opinion de nos pretendus ? Le diable a beau faire l'ordre des religieux et monachal est trop ancien, pour estre arraché par ses efforts. Il a eu vogue sous Elie et Elisee, et a tousjours depuis continué car ceux cy et les enfans des prophetes, dont est fait mention aux livres des Rois, estoient moines vivans sans femmes et possessions, desquels parlant S. Hierosme⁸², Nostre prince, dit il, est Elie et Elisée, nos capitaines sous⁸³ les enfans des prophetes, lesquels delaisants les villes habitoient es deserts, et se faisoient des maisonnetes pres le fleuve du Jordain, moines de l'ancien testament, vivans d'un peu de bouillie, et d'her-

[41]

bes sauvages. L'ordre d'Helie dure encore aujourd'huy, appelé des Carmes du mont de Carmel, où habitoit Helie. Il a esté de main en main continué jusques à nous, et long temps devant nostre Seigneur par les prophetes, comme un Jonas, et durant son temps par S. Jean Baptiste, et Agabus prophete aux actes des Apostres, et apres luy par S. Hilarion, Hierosme, et autres grands personnages, comme nous lisons és registres dudit ordre. Il a donc esté renouvelé aujourd'huy pour se preparer à recevoir son instituteur Helie et combatre sous son enseigne, l'Ante-Christ, et aider à parachever la publication de l'Evangile, apres laquelle consumée sera la fin du monde. Les premiers François qui s'y sont rangez ont esté deux de bonne maison, les despouilles de l'heresie, l'un nommé le Sieur de Maquenam⁸⁴ fils hæritier d'un fort riche lieu de Bordeaux. L'autre, le Sieur de Favergne homme sçavant, fils d'un Ministre de Geneve et nepveu de Calvin, lequel nous avons veu converty à ce dernier Jubilé à Rome par devotion et humilité estant encor seculier, à l'hospital de la Trinité, laver les pieds aux pauvres pelerins qui y abordioient à milliers⁸⁵. L'ordre monastique et religieux, ayant son commencement en l'ancien Testament, a receu sa perfection au Nouveau. Le plus beau Monastere et Religion qui fut jamais, a esté la compagnie de nostre Seigneur et ses Apostres, où ils vivoient tous en pauvreté et communauté

[42]

⁸¹ Précisons que Robert Bellarmin (1542-1621) attendra 1930 pour être canonisé...

⁸² En marge : *Epist. ad Paul Epist. ad Rust.* [saint Jérôme, *Lettre à Paulinus; Lettre à Rustique*]

⁸³ Lisez « sont ».

⁸⁴ Nom d'une famille bordelaise de souche écossaise. Jean de Makaanam, parti faire son tour d'Italie, entre chez les Carmes déchaussés de Rome en 1600, où il devient frère Denys de la Mère de Dieu. Il sera le fondateur du couvent de Paris en 1610. Peut-être l'intérêt de Daniel Martin pour ce personnage n'est-il pas étranger au fait qu'au siècle précédent, un membre de la famille a été chanoine de Saint-André à Bordeaux, comme lui-même. On verra p.58 que D. Martin lui aussi s'est rendu à Rome à l'occasion du Jubilé avec le Cardinal de Sourdis.

⁸⁵ Bayle (article consacré à Calvin) mentionne la conversion d'Etienne de la Favergne à l'occasion du Jubilé de 1600.

soubs l'obeissance, et gardants chasteté. Car nostre Seigneur, et ses tres-saincts Apostres peuvent estre considerés, ou avec les troupes et assemblées du peuple, ou nostre Seigneur particulierement avec ses Apostres vivants en sa famille. En la premiere façon il estoit superieur et chef de l'Eglise, les Apostres ses officiers, et pasteurs inferieurs sous ce souverain Pasteur : En la seconde il estoit particulierement comme l'Abbé et superieur de ce saint Convent, et les Apostres ses moines et religieux. Nostre Seigneur ayant faict ouverture au desert et sanctifié le desert par son habitation ; plusieurs moines y sont entrez apres luy, et religieux, qui vivent tous sequestrés en leurs cloistres ou solitudes, non seulement de la hantise des femmes, mais de la cohabitation avec les peuples. Voicy les grands chefs qui conduisent ces sacrées bandes des moines et religieux, Saint Antoine le grand, S. Basile le grand, Saint Augustin, S. Hierosme, S. Benoist, saint Brunon, S. Bernard, saint Dominique, S. François le grand, S. François de Paule, le bien heureux Ignace de Loyola : Qui comme divers astres se sont levés en divers temps au firmament de l'Eglise, qui est le royaume des cieux : Tout se reduisant à sept regles, desquelles la premiere est celle de S. Basile, la seconde de S. Augustin, la troisieme de S. Benoist, la quatrieme de saint Brunon, la cinquieme de S. François le grand, la sixiesme de saint François de Paule, La septiesme du bien-

[43]

heureux Ignace de Loyola, la plus douce de toutes en austeritez, plus estroicte en obeissance et missions aux nouveaux mondes. Car nous ne ferons mention de celle de Pachomius, de laquelle parle Palladius⁸⁶, et Metaphraste, parce qu'elle n'a eu tant de renom et credit, et contenoit fort peu de poincts, dictée ce pendant par l'Ange à ce S. homme. Ces sept regles sont non plus ne moins que les sept trompettes du Jubilé, qui nous trompettent et annoncent les saints Conseils Evangeliques, Et qui accompagnant les Prestres et l'Arche d'Alliance, c'est à dire l'Eglise, et le S. Sacrement, renversent les murailles de Hierico, par laquelle est signifiée l'inconstance du peché et hæresie. Et pour ce que les ennemis du monachat et estat religieux livrent aussi bien la guerre aux Dames religieuses et nonains, qu'aux moines et religieux, Je diray deux petits mots en passant de leur antiquité. Nous trouvons leur commencement en la loy Mosaique. Les Vierges recluses⁸⁷ au temple qui avoient recours à Onias grand Prestre, pour la conservation de leur virginité, en l'histoire des Machabées estoient religieuses. Ainsi les appelle S. Ambroise.⁸⁸ Les femmes qui vueilloient à la porte du

⁸⁶ En marge : *In Lausia. sectione 5. In vita S. Pachemii abbatis.* [Palladius, *Lausia*, 38].

⁸⁷ En marge : 2. *Macchab.* 3.

⁸⁸ En marge : 1. *De virgi. Exod.36.* [saint Ambroise, *De la virginité*, I ; *Hexameron*].

Tabernacle estoient religieuses. De ce nombre estoit ceste bonne Anne Evangelique vefve et prophetesse, que S. Cyrille Hierosolomitain⁸⁹, appelle tres religieuse nonain. Josephé décrit l'habitation de ces⁹⁰ nonains et religieuses de l'ancien Testament.

[44]

Et en icelle habitation fut conservé par Josaba, le Roy Joas⁹¹ avec sa nourrice par l'espace de six ans. L'ordre des religieuses de l'ancien Testament, a esté admené à sa perfection au nouveau par Nostre Dame, qui la premiere voüa sa viginité à Dieu, ensuivie d'une infinité de saintes Dames, qui à son exemple ont⁹² faict le semblable, recluses dans des Monasteres, pour une plus assurée conservation de leurs vœux desja du temps de Tertullien⁹³. Nostre Seigneur qui en ce nostre siecle semble faire une grande renovation de son Eglise, a departi ces graces aussi bien aux Dames religieuses, qu'aux religieux, et moines à cest effect. Car outre les reformations, ausquelles se sont rangez plusieurs convents de femmes ; Nous avons veu esclorre depuis peu d'ans, ce beau monastere des Dames Fueillantines à Tholose, qui semble ravir la palme, et qui devrait estre suivi par quelqu'autre au cœur de France, affin de pouvoir capablement recevoir aussi bien celles qui sont devotes à S. Bernard en France, qu'en la Guyenne. Saints regiments et esquadrons du ciel, qui comme celestes guerriers, combattés sous ces grands Colonnels que nous avons nommés, en la milice de nostre souverain Empereur JESUS-CHRIST, ne vous estonnés des injures que les heretiques crachent et vomissent contre vostre saint institut ; Au contraire reconnoissez les graces que vous devez à Dieu, qui vous a retiré de l'ordure du monde et appellé

[45]

à l'escole de perfection ; redoublez vos saintes ferveurs pour briser la teste au Diable, et en rapporter une glorieuse victoire. Et comme je vous prie de trouver bon, qu'estant vostre tres humble serviteur, j'aye voulu prendre en main la defense de vostre honneur, et de celuy de l'Eglise qui est conjoint avec le vostre ; Aussi desiray-je avoir part s'il vous plaist en vos devotes prieres, et tres-saincts sacrifices⁹⁴.

Le cinquiesme et principal chef de ceste defense⁹⁵, est que toute ceste histoire est fausse et mensongiere ; Et que tout ce qu'elle contient n'est jamais advenu. J'agis de faux et

⁸⁹ En marge : *Cat.20. 8. antiq. 2.* [saint Cyrille de Jérusalem, *Les Catéchèses*].

⁹⁰ Coquille corrigée (« ses »).

⁹¹ En marge : *4. Re. 11.* [4 Rois, 11].

⁹² Coquille corrigée (« on »).

⁹³ En marge : *De Velan. Virg. Cap. 2.* [Tertullien, *Le Voile des vierges*, chap. 2].

⁹⁴ Cet immense éloge de la vie monastique, qui répond à retardement à bien des arguments du temps des évangéliques (inutilité, oisiveté, richesse) prouve la lecture d'une belle série d'ouvrages récapitulants en particulier les premiers temps de l'Eglise – ce qui relève davantage de l'érudition que de la polémique.

⁹⁵ En marge : *Le cinquiesme chef.*

m'inscris en faux contre ce libelle par les argumens evidens qu'il me fournit luy mesme. Dieu ne permet jamais que le mensonge soit si bien desguisé, qu'il ne se manifeste et descouvre soy mesme ; Non plus ne moins que la putain, qui veut contrefaire la dame de vertu et à cet effect en emprunte la parure, est tousjours decouverte, ou à sa parolle, ou à ses gestes, ou à son marcher ; voire à un seul clein d'œil. Et le faux or, pour elaboré et coulouré qu'il soit, est incontinent descrié et envoyé au billon, quand il luy faut subir l'espreuve. L'argument qui me semble le plus fort, et auquel il n'y a point de response, comme je croy, est cettuy cy. Tout le monde sçait qu'en Anvers, aussi bien qu'en autres endroits, aux procez des prestres on garde la forme ordonnée par les saintes loix canoniques de l'Eglise. Or icelles loix commandent

[46]

qu'en ces procès, premierement le juge Ecclesiastique prenne cognoissance du delict. Secondement qu'il degrade le criminel, si le crime porte avec soy peine de degradation. Troisiesmement qu'il livre le criminel au bras seculier, lequel en quatriesme lieu le condamne à la mort, et le faict exequuter. Icy nul juge Ecclesiastique n'en a eu cognoissance, mais le seul juge lay ; moins y a il eu degradation, laquelle eust en tout cas precedé l'exequution de la sentence à mort, ores que le juge lay seul contre tout droict s'en fust vendiqué⁹⁶ la cognoissance. Non seulement il n'y a point eu de degradation : mais il n'y a eu moyen qu'elle aye esté observée selon le progres de cette farce. Car le douzieme d'Avril à 8. heures de matin la sentence de mort fut donnée en la presence des juges : apres laquelle Henric employa tout son temps jusques à ce qu'il fust conduit au supplice, à parler avec deux pretendus de cette compagnie. Or ce maistre farceur se devoit adviser de la forme des jugemens gardez aux procez criminiels des prestres, et narrer le faict en cette fiction, s'il vouloit mentir à couvert : Mais faisant comme il faict, et n'ayant sceu remarquer la forme de tels jugemens et procez criminels des Ecclesiastiques, nous a feinct cette histoire selon la pratique des jugemens huguenots, et s'est monstré un imposteur sot, et malin ensemble. Il sera appris de mieux mentir une autre fois. Cependant pour cette cy il ne trouvera aucune croyance parmy nous.

[47]

Le second argument duquel je combats de faux cette narration, est tiré de plusieurs propos impertinents, qu'il faict tenir à deux des principaux Jesuites d'Anvers. Ils demandent à ce pretendu Henry. « Ne croyez vous pas d'obtenir pardon de vos pechez par tant de bonnes œuvres, que vous avez faictes ? » Qui croira jamais, que ces deux theologiens envoiés et commis pour le redresser à la foy, de laquelle il sembloit s'escarter, et pour mieux parler

⁹⁶ s'en fût donné

s'estoit totalement fourvoyé, eussent jamais tenu tels propos, veu que non seulement le moindre de ces theologiens, mais le plus petit des escoliers Jesuites, voire de ceux qui sont employés aux affaires temporelles de la maison, scait fort bien que nous ne pouvons obtenir remission de nos pechez, soit quant à la coulpe, soit quant à la peine, par nos bonnes œuvres faictes en peché mortel ? Et ce Henric fabuleux n'avoit pas seulement persisté en peché mortel ; mais en une cloaque et abysme d'infinis pechez mortels ; non tels quels, mais enormes. Voiez le porteur par apres Messieurs, qui ne veut pas se contenter encore que ces deux Jesuites luy ayent demandé s'il attendoit pardon par ses bonnes œuvres : Mais s'il le croioit obtenir, qui est une lourde faute, qu'il⁹⁷ commet, la voulant fere commettre à ces deux peres. Car pour quelque argument et euidance morale de nostre bon estat, auquel nous ayons faict plusieurs bonnes œuvres, jeuné, veillé, prié, voire eslargi

[48]

une infinité de thresors aux pauvres, voire converti des mondes entiers à la foy ; pour cela nous n'avons point, sans particuliere revelation de Dieu, une certitude absoluë de nostre justification : Et par consequent ne sçavons, si ces œuvres nous serviront à la remission de nos fautes, non mesmes quant à la peine : Car quant à la coulpe, quelque contrition vraye que nous ayons en nous, par le merite d'icelle nous n'en obtenons pardon, mais par l'infinie misericorde de Dieu, et le merite infini de son fils JESUS-CHRIST, bien que telle contrition soit une disposition derniere à la grace et justification, et par consequant necessaire à la remission de la coulpe. Cest idiot historien qui couche avec si peu d'apparence tous les discours et dialogues du pere Henric, et de ceux qui l'ont visité, devoit⁹⁸ former la demande des deux Jesuites theologiens en ceste maniere. Pere Henric, Dieu est infiniment misericordieux. N'esperez vous pas par sa misericorde obtenir la remission de vos pechez : et par le merite de son fils JESUS-CHRIST ; et que Dieu par sa bonté aura quelque esgard à tant de bonnes œuvres, que vous avez faictes ? La demande eust eu vray-semblable. Car combien que nos bonnes œuvres faictes en peché mortel, ne meritent, ni la grace, ni la gloire ; Si est-ce que souvent Dieu les regarde de ses yeux pitoyables, et les recompense de sa grace ; Laquelle recompense lors n'est point fondée en la valeur des œuvres, veu que

[49]

le suppost qui les a exercés pour lors estoit abominable devant Dieu : mais en la bonté de Dieu. Non plus de verisimilitude ont les autres propos de Pere Henric, quand il s'est eslancé à calomnier le celibat, en l'appellant maudict, et sa loy tyrannique : quand il rejecte la

⁹⁷ Coquille corrigée (« ils »).

⁹⁸ aurait dû

confession sacramentale ; Et quand les Jesuites l'encouragent, luy faisant signe de faire la priere publique, en laquelle et eux et le peuple participent avec luy. Au contraire il n'y a Prestre, je ne diray pas Jesuite, si ignorant, qu'en ce cas il ne luy remonstrast avant toutes choses son erreur : Et posé qu'il y persistat⁹⁹, sans vouloir se servir de la confession et absolution, remede necessaire, ordonné de Dieu, ne le tensast aigrement, en l'assurant de sa tres-certaine damnation : ne se tournast vers le peuple, l'instruisant, de ne participer à la priere d'un tel obstiné, bien qu'un chacun particulierement priast Dieu à par soy de le vouloir convertir et ramener au chemin.

Le troisieme argument, duquel je combats ceste fable, est la longueur du temps, qu'elle a employé à venir d'Anvers jusques aux quartiers de Bearn, où nous sommes. Depuis le douziesme d'Avril, que les flammes mirent fin au peché, et semblablement à la vie du phantastique Henric jusques au commencement de Febvrier, qui est le temps d'apresent, il y a dix mois. Est il croyable qu'elle aye consumé tant de temps à se représenter à nous ? O que Mes-

[50]

sieurs les reformez eussent bien plustost envoyé jusques à nous l'histoire de ce fait, s'il eust esté veritable. Ils n'eussent espargné leur dromedaires et les postes, pour la semer par le royaume. Et quand bien elle ne se feust acheminée qu'au pas de la tortuë, il y a long temps qu'elle seroit arrivée ches nous. Et non seulement les reformez ; mais aussi tous les autres ennemis de ceste compagnie, qui a les siens particuliers, non plus ne moins qu'ont eu toutes les religions en leur premiere naissance, eussent bien sceu user de diligence, a fin de causer quelque disgrâce aux Jesuites, maintenant qu'on procede à leur restablissement. Au moins quelques uns en eussent eu particulier advis, bien que la notice n'en eust esté commune parmi le peuple. Il y a assez de traffic d'Anvers à Paris, et de Paris à Bourdeaus, et de Bourdeaus en Bearn ; et toutesfois interrogés la conscience de tant de gros Marchans qui ont facteurs à Anvers, et autres qui y ont intelligence et correspondance ; je m'asseure que tous attesteront avec moy, n'en avoir rien entendu jusques à ce jourd'huy. Voulez vous que je rende raison du temps de cette fable pour la seconde fois ? Ce fait n'estant veritable, et par consequent ne nous ayant esté manifesté que jusques à maintenant apres dix mois ; il est à present inventé parce que l'heresie tant battuë ces derniers jours en la personne d'un de ses plus grands supposts¹⁰⁰, qu'elle se sent reduite à la vergoigne d'un honteux silen-

⁹⁹ Et à supposer qu'il persistât en son erreur

¹⁰⁰ A quoi l'auteur fait-il allusion ? Serait-ce quelque contrecoup de la rencontre entre Duplessis et Du Perron ? Risquons une autre hypothèse. Si le laps de dix mois a pour *terminus ab quo* la date supposée de l'exécution du

[51]

ce, veut maintenant descharger sa teste d'opprobres, et les rejeter sur les Jesuites ; aussi parce que le Roy tres-Chrestien remettant les escholes et colleges des Jesuites sur pied, les villes de France leur en voulans bastir de nouveaux à l'envy ; Il est temps de les rendre odieux, et par ce moyen ravir malicieusement à la jeunesse le laict de la Religion Chrestienne et des bonnes lettres. C'est une ineptie, de croire qu'un Pere Jesuite nourri en la compagnie des Jesuites depuis son enfance jusques à l'âge de cinquante quatre ans, soit devenu au dernier periode de sa vie hæretique tout à coup, comme ce pretendu Henric, renonçant la sacrée confession et absolution sacerdotale, appellent le celibat mal-heureux, et la loy d'icelluy Tyrannique, affirmant que le vœu d'iceluy est chose impossible à nous, et que tel vœu n'est moins temeraire, que seroit le vœu de ne point manger, disant qu'il s'en va comparoistre devant le throsne de Dieu asseuré de sa misericorde, et du pardon de ses forfaits. Adjoustant qu'il avoit treuvé beaucoup d'articles non soustenables en la doctrine des Jesuites. Qui croira qu'un Jesuite soit tombé sur ses vieux jours en un moment en toutes ces erreurs ? Mais j'eusse voulu demander à ce reformé d'un instant, qui sont ces articles de la doctrine des Jesuites¹⁰¹ ? En ont ils d'autres, que le commun des Chrestiens ? Leurs articles, ne sont ils pas les articles de l'Eglise, des Docteurs, des Universitez Catholiques ? Et

[52]

quand je les soustiens, comme je les soustiens tous ; les soustiens-je comme articles de la doctrine des Jesuites, et non de l'Eglise universelle ? Ils n'en sont que les Docteurs et Prædicateurs. La doctrine est bien enseignée du Docteur, annoncée du Prædicateur ; mais elle n'est pas pour cela ni de l'un, ni de l'autre ; elle est de Dieu, ainsi que nostre Seigneur disoit que sa doctrine n'estoit pas sienne, mais de son Pere, lequel l'avoit envoyé. Conformement à ceste profession d'heresie, en ses dernieres prieres il recita bien le Pater noster et le Credo : mais non pas l'Ave Maria, Ce que font toutesfois les Catholiques entre ledict Pater et Credo, et particulièrement les Jesuites merveilleusement adonnez à la devotion de la sainte Vierge,

Père Henri, cet événement se déroule en février 1602. C'est le 3 de ce mois que Ferrier a entrepris de faire soutenir à Nîmes des thèses parmi lesquelles on pouvait lire (elles étaient imprimées et bien diffusées) que le pape Clément VIII était proprement l'Antéchrist... Indignation des catholiques, arrestation de Ferrier le 14 février, thèses brûlées en place publique : Sully et De Thou racontent que Ferrier a marqué les esprits au point que le Père Coton, exorcisant une possédée l'année suivante à Paris, posa au cours du rituel la question, assez peu orthodoxe, de savoir par quel moyen l'on pouvait se débarrasser de Chamier et de Ferrier ! (cf. Joël Poivre, « La carrière mouvementée d'un pasteur « apostat » au début du XVIIème siècle : Jérémie Ferrier », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1988, vol. 146, 1, p. 131-136).

¹⁰¹ Gallicans et protestants n'auront ni fin ni cesse de faire connaître des articles de foi spéciaux, du *Catechisme des jesuites* de 1604 au *Symbolum novum fidei* de 1636 (voir M.-M. Fragonard, « Catéchismes et confessions de foi parodiques », in *Catéchismes et confessions de foi*, Centre d'histoire des réformes de Montpellier III, Sauramps, 1995).

mere de toutes les Religions, et maistresse des Esleuz. Et ce qui rend ceste profession du tout inepte, est qu'il use de termes heretiques les plus exprez qui soient, comme s'il eust toute sa vie esté nourri chez eux, qui toutesfois ne s'estoit par sa propre deposition voulu jamais mesler des debats entre eux et nous. Voicy quelques uns de ces mots. « Qu'en la mort il recognoissoit un assureté tesmoignage de l'ire de Dieu deüe au peché : à cause dequoy il ne se pouvoit qu'il n'eust fraieur d'icelle, mais qu'il estoit assureté que par la mort de JESUS-CHRIST l'aiguillon de la mort estoit rebouché, si qu'elle n'estoit plus que le passage de cette vie miserable à une plaine de felicité. » Ce sont termes

[53]

huguenots, et propos du tout faux ; car en la mort il n'y a aucun assureté tesmoignage de l'ire de Dieu : autrement il y en auroit en la mort de JESUS-CHRIST, de la vierge, des martyrs. Tout ce qui porte tache de coulpe au peché originel, est estouffé et suffoqué parfaitement dans les eaux du baptesme, non seulement couvert, comme disent les heretiques : d'où ils tirent telle sorte de paroles. Mais qui ne voit que cette maniere de parler à un toute sa vie Jesuite, et encores qui ne traictoît que les lettres humaines, et non les differens de la foy, convient plustost à un nourri aux plus subtils articles de la doctrine de Calvin ? De mesme aloy sont ces autres paroles que l'auteur de ce libelle tire de la bouche de ce pseudo-Jesuite. Les deux peres le vouloient armer de courage et esperance, luy proposant¹⁰², dict il, tant de bonnes œuvres qu'il avoit fait en sa vie : Et il respond, que jamais il ne fit aucun bien, et que mesmes il n'eut seulement une bonne pensée. Ces propos ne sçauroient estre proferés que d'une bouche huguenotte, voire conficte du tout en l'hæresie, et resantant le plus fin alambic d'icelle. Car comme elle fait guerre ouverte à toutes les bonnes œuvres, colloquant nostre justification en une feincte et vaine imputation ; elle les combat, et en eux, affirmant qu'ils nous sont impossibles : et en leur matrice et en leur fleur, qui est la pensée, qui est le desir. Car delà nous faisons esclorre avec l'aide de Dieu les fruitcs

[54]

des bonnes œuvres. Quinte essence de l'hæresie de Calvin, laquelle donne assés à cognoistre que l'ame de l'auteur de ce livret a receu la plus forte trampe, que les hæretiques luy ayent sceu donner. Or supposant que nous sommes capables, avec la grace de Dieu, de bonnes œuvres, comme article de foy ; cette parole de Henric quant et quant est convaincuë de fausseté. Car en premier lieu davant le vingt-deuxiesme an de son âge, auquel il commença à sentir les flammes de Gomorrhe, et alluma en sa poictrine cette fournaise du vice, plus

¹⁰² mettant en avant, lui représentant

bruslante que celle de Babylon ou d'Æthna ; il avoit fait plusieurs bonnes œuvres, et probablement en grace, se confessant, communiant, priant, jeusnant ; Il ne pouvoit autrement en cet eschole des Jesuites. Davantage, depuis ce temps la, qu'il commença de brusler du geu de la concupiscence, bien qu'il n'aye fait aucun œuvre meritoire, si ainsi est qu'il ne se soit jamais voulu legitiment repentir ; il n'a pas laissé de faire quelques bonnes œuvres, comme donnant l'aumosne à son tour à la porte du college, visitant les hospitaux et prisonniers, servant aux malades, lavans les pieds aux hostes, recitant quelques prieres, au moins quelques fois la sainte oraison Dominicale. Il n'y a si meschant homme au monde, soit il mauvais chrestien, soit il hæretique, Juif, Mahometain, idolatre, qui ne face quelques fois, et souvent quelque bien. D'estre incapable de toutes bonnes œuvres, est le propre

[55]

du diable, et des damnez, qui sont tellement attachez et collez au mal, qu'ils ne font jamais, ny ne peuvent faire aucun bien. Et combien que les bonnes œuvres faictes en peché mortel ne meritent ny la grace ny la goire ; si ne sont elles pas inutiles. Car aux uns elles servent de quelque disposition à la grace par la bonté de Dieu : Aux autres elles obtiennent de luy quelque recompense temporelle, comme longueur de vie, puissance, honneur, richesse, ou autre chose semblable. Au moins servent elles aux bien-heureux, qui en conçoivent joye, voyant que telles œuvres sont conformes à la volonté de Dieu, et qu'il est glorifié en icelles , comme estant la fin naturelle, et supernaturelle de toutes actions bonnes.

La derniere preuve de faux, est prise de toutes les marques de fauseté qui se peuvent retrouver en un livre. Car elles sont toutes en cestuy cy. Ce livret est bastard, qui n'a ny pere, ny lieu de sa naissance, ny maison, en laquelle il face sa retraicte. Disoit un ancien, je ne loüe point un œuvre qui ne leve point le front, duquel le propre pere a honte, et ne l'ose alloüer. Ce livret icy n'a point de pere. Car qui est il ? Qui est son nom ? C'est un Juge d'entre ceux qui ont assisté au procez, qui couche l'histoire, est Juge huguenot¹⁰³. Or les Juges d'Anvers sont Catholiques, Et comme tels ils n'avoient garde de donner à un Jesuite en un tel acte, autre Juge que Catholique, sachans bien qu'il ne faut faire si peu

[56]

d'état de l'honneur d'un Prestre, d'un religieux, et de l'Eglise, que de le hazarder et mettre entre les mains d'un hæretique. Que l'auteur de ce livret soit huguenot et hæretique, nous le prouverons apres. Il n'a point de lieu de sa naissance, ou maison qui l'advoüe sien. Où a il esté imprimé ? Par quel Imprimeur ? sinon qu'on vueille soubçonner que ce soit en quelque

¹⁰³ Lisez : et qui est Juge huguenot.

Imprimerie de Guyenne ? Je n'en sçache autre que L'esca¹⁰⁴. Ce qui pourroit augmenter le soubçon qu'il auroit esté esclous en Guyenne, est la Dialecte du Gascon, qui tourne nostre V. François en B. ainsi qu'il est eschappé à l'Imprimeur, qui rapportant les parolles de Pere Henric a couché, toute ma bie j'ay bruslé du feu de la concupiscence¹⁰⁵. Par une lettre se changent les Dialectes des peuples, et des Dialectes on recognoist les nations. Ainsi que ceux de Galaad prononçants schibbolet, recognoissoient ceux d'Ephraïm, desquels la prononciation estoit sibboleth¹⁰⁶. Quiconque soit et l'Auther et l'Imprimeur ; l'un ou l'autre en fort petit escrit ne sçauroit s'excuser de lourde incongruité, et la voicy. *L'ire, duquel tu menaces les pecheurs*, pour de laquelle, masculin pour fœminin. Or ce livre n'est-il seulement bastard, mais fils d'un tres meschant pere, à sçavoir d'un hæretique. Vous avez veu le propos d'hæretique formel, que cet aucteur a faict tenir contre toute apparence de vray à ce Jesuite. Il n'y a aucun qui puisse avoir forgé cela, qu'un hæretique, non tel quel, mais

[57]

en l'eschole des hæretiques, et bien instruit en leurs maximes. En voulez vous voir une preuve claire ? advisez comme il parle. *A quoy dit-il j'adjousteray, croire fermement que Dieu luy aura fait misericorde*. Ces paroles sont suffisantes pour le declarer tel, Tant parce qu'il dict qu'un hæretique tel, qu'est cest imaginaire Henric, aye obtenu pardon de Dieu, ce qui est impossible : Qu'aussi par ce qu'il tient une ferme croyance de la remission des fautes d'autruy, doctrine hæretique, d'autant que nous n'avons assurance de foy, ni du pardon de nos fautes, ni de celles d'autruy, mais probabilité et avec crainte. Que s'il est hæretique, il est indigne de toute croyance en quelque cause que ce soit qui touche les Jesuites : Principalement en cause de si grande importance, que celle cy. Car Dieu a proclamé entre les Jesuites et hæretiques une guerre immortelle, non plus ne moins qu'entre la femme et le serpent, entre la semence de la femme, et celle du serpent des le commencement du monde¹⁰⁷. Par tous ces argumens et preuves deduites en ce cinquiesme point et chef principal de nostre Apologie, nous laissons amplement prouvé, que ceste histoire memorable est une imposture detestable, et une nouvelle d'enfer, pour diffamer ceste compagnie et la rendre odieuse : œuvres de mesme aloi, que les heretiques ont voulu faire courir contre elle, qu'elle avoit

¹⁰⁴ La ville de Lescar, non loin de Pau : on peut penser que D. Martin fait allusion aux presses de Louis Rabier.

¹⁰⁵ Cette remarque permet de comprendre que le texte que D. Martin a entre les mains n'est pas tout à fait celui que l'on peut consulter à la Bibliothèque Nationale et que nous avons reproduit. Voyez ce que dit là-dessus Richeome à la p. 12 de sa *Plainte Apologetique* (pièce 4 de notre corpus).

¹⁰⁶ En marge : *Judic. 12. [Juges, 12]*.

¹⁰⁷ Superbe déclaration mythique qui unit la Genèse à l'Apocalypse. D'ici à ce que l'Ordre s'identifie à Marie, il n'y a qu'un pas.

conseillé l'assassinat du Roy, dequoy sa majesté l'a justifiée de sa bouche royale : Qu'elle avoit entrepris de tuer

[58]

le prince d'Aurange¹⁰⁸, ce qui s'est trouvé faux. Qu'un Jesuite avoit apostaté à la Rochelle ; que les peres Moussic et de Bordes¹⁰⁹ et autres qui heureusement travaillent en la vigne de nostre Seigneur, s'estoient rangés sous la banniere de Calvin. Combien que pour mon particulier je me confesse ingenuëment le plus inutile, et vil outil qui soit en la maison de Dieu, qui est l'Eglise, indigne d'estre employé aux sacrées fonctions d'icelle ; si est ce que le diable m'enviant le peu de fruit que je m'estudie faire, et les petits services que je tasche rendre au prochain, particulièrement à tant de pauvres ames desvoyées plustost par nourriture paternelle, que par malice de volonté ; ne m'a pas espargné. Car apres mon premier voyage en Bearn, lors que j'estois à Rome prosterné aux pieds de nostre saint Pere à la suite de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de Sourdis, pour recevoir la sainte benediction de ce souverain Pontife, que j'estois aggenouillé aux saints hostels de ceste ville, qui toute semble estre une Eglise et oratoire à raison de ses grandes devotions, que je baisois le sœuil des saintes portes, que je laischois à force de baiser les os, les cendres, les chasses, les grils, les fers, les prisons, et les lieux des Princes des Apostres, et d'un monde infiny de martirs ; Brief que je m'esforçois à gagner ces divins thresors des indulgences l'année du Jubilé, et à faire quelque petite emplaite et provision de devotion à

[59]

l'advenir ; C'est lors qu'en ces quartiers de Bearn on me charbonnoit¹¹⁰, et me disoit on Ministre à Geneve, marié à une Damoiselle : Et tout à coup me voicy preschant en la chere Cathedrale de sainte Marie d'Oleron¹¹¹, *et quodam quasi fidei postliminio*¹¹², de Ministre revenu Prædicateur de verité. Dieu soit loué. Et comme il a tousjours par cy devant sans aucun merite nostre præcedant, par sa toute bonté, tiré nos teste de si grand mal, voire nous a appellé à un si noble office ; il luy plaise aussi continuant ses faveurs, nous donner à moy, et à Messieurs mes collegues perseverance, courage, forces, et ceste belle couronne qu'il octroye à ceux, qui meurent au maintien de sa cause. Belle recompense de nos labeurs. Je me suis, pour

¹⁰⁸ On rapporte que Balthasar Geraerts, qui tua de trois balles en 1584 le Prince d'Orange Guillaume le Taciturne, fit par écrit une confession où il déclara avoir été encouragé dans son projet d'assassinat par quatre Jésuites. V. la *Plainte apologetique* de Richeome, qui mentionne les pièces officielles mettant les Jésuites hors de cause.

¹⁰⁹ Jacques de Moussy et Jean de Bordes, jésuites.

¹¹⁰ on noircissait ma réputation. Voyez p. 61 l'image de la seiche qui jette son encre.

¹¹¹ Sainte-Marie d'Oleron, en Béarn.

¹¹² Formule juridique qui s'applique à quelqu'un qui recouvre les droits dont il avait été privé, ici en matière de foi.

parler plus à plein de la mesdisance des h retiques, fort souvent estonn  de leur fa on de faire, et de leurs artifices   inventer mille choses esloign es de toute verit . Preschant   la Rochelle, je me suis laiss  dire par plusieurs Catholiques gens d'honneur, que quelques ann es¹¹³ ceste pauvre Ville estoit si souvent molest e par les nouvelles escloses en quelque cabinet de Ministre, et que le vent de Nort (ainsi s'appelloit leur principal Ministre¹¹⁴) n'admenoit point d'Angleterre ou autres quartiers de septentrion¹¹⁵, mais par une porte souffloit hors de la Ville, et y faisoit r'entrer par l'autre ; sans que la prudence de Messieurs les Maire, Eschevins, et Pairs de la Ville, qui en fin s'apperceurent de ces ruses ; elle courroit  

[60]

tous coups hazard de quelque trouble. Que contiennent entre autres choses ces nouvelles ? Les excessives lo anges des Pr tendus Ministres, et superlatives injures des Prestres Catholiques, et autant veritables les unes que les autres. Toutesfois ayant attentivement rumin  le lieu de Tertullien, qui parlant de l'h eresie dict, qu'elle est semblable   une femme louve, c'est   dire, desbauch e, qui change tous les jours de pareures ; J'ay cess  de m'esmerveiller. La coiffure de l'h eresie est la calomnie ; Elle en change plus souvent, que la putain d'afficquetz et de beguin. Ce nonobstant j'ay entr  en un doubte second, A quoy est bonne telle calomnie ? A quoy sert elle   ses auteurs ? En fin j'ay trouv  qu'elle leur profite quelque peu. Car combien que, comme j'ay souvent ouy dire   un grand Pr lat de la Guyenne, la calomnie soit boiteuse¹¹⁶, et ne marche guieres loing ; si est-ce qu'elle peut pour un temps par pr eoccupation s'emparer des opinions et jugemens, s'y logeant avant la verit , et y faisant non plus ne moins qu'aux bains, o  chascun s'estudie   qui y gagnera le premier lieu. Quelquesfois elle esbranle les Catholiques : Et ordinairement tient liez avec ses retz les huguenots, qui saisis de la fause opinion d'un faict ne donneront passage   la verit . Et combien que l'evidence les peust ranger du cost  de la verit , et leur faire abandonner le party de la calomnie : Rien pour cela. Car devant que la premiere soit ensevelie, ils donnent vie   la se-

¹¹³ Sans doute faut-il lire « depuis quelques ann es ».

¹¹⁴ Odet de Nort, pasteur de La Rochelle de 1563   1593 (cf. H. Aubert, *Correspondance de Th odore de B ze*, Droz, 2003, vol. 25, p. 97 et n.1). « Ses proc d s vifs et imp rieux   l' gard de ceux qui ne pensoient pas comme lui, firent donner   ce pasteur le nom de pape de la Rochelle » (Louis Etienne Arc re, *Histoire de la ville de La Rochelle et du pays d'Aunis*, La Rochelle, 1757, vol.2, p. 109) ; c'est en 1588,   l'occasion de l' lection du maire de la ville, que l'on trouva sur un bulletin une inscription anonyme qui faisoit de Nort le « pape de La Rochelle, et ruineux d'icelle par son ambition » (J.B.E. Jourdan, *Eph m rides historiques de La Rochelle*, La Rochelle, 1861).

¹¹⁵ ou autres r gions du Nord

¹¹⁶ Le cardinal de Sourdi ? Un autre personnage, le P. Garasse, admis dans la Compagnie en 1601 (et bient t pass  lui-m me ma tre en mati re de calomnie...), s'appropriera le th me en  crivant que « la calomnie est

[61]

conde et à la troisieme, et ainsi sans fin. La nature des seiches et des hæretiques symbolisant fort en ce, que comme les seiches se voyant pres du filet, jetent leur ancre, à fin de troubler l'eau : Ainsi les hæretiques s'appercevants sur le point d'estre enveloppez dans les poches de verité, desgorgent leur fieleux noir de mesdisance, et ainsi se font passage pour eschapper. Les Apostres et leurs successeurs, pour faire germer la jeune plante de l'Eglise, l'arrousoient de miracles : Mais nos nouveaux Evangelistes entretiennent, nourrissent, et font croistre leur Religion par inventions mesongeres et calomnieuses. O stratageme du diable, par lequel cest ancien tyran des ames, leur tient tousjours le pied sur la gorge, à fin qu'elles ne luy eschappent. Mais que vous faut il ô pauvres ames, plustost destournées par le mal-heur du hazard, que par propre volonté, esquelles il y a quelque rayon de lumiere, et jugement de raison ? Apres avoir ainsi esté trompées le temps passé, ne vous laissés plus decevoir à l'advenir, et rendez vous quant et quant au quartier de la verité. Pratiquez au fait de la croyance ce que gardoit un sage et pacifique, Maire de la Rochelle en celuy de la guerre. Car apres avoir trop souvant experimanté avec le grand dommage de la Ville, que ses devanciers avoyent esté trop prompts à prester leurs mains pour frapper le tambour par la sollicitation de leur Ministres corne-guerres, quand quelqu'un luy

[62]

proposoit de ce faire, J'à Dieu ne plaise, disoit il, que je fournisse mes main à battre le tambour du tout innocent, et qui ne feist jamais tort à personne. Qui voudra le faire, aille à chef de Bayë, car je ne le permettray jamais dans les murs de la Ville¹¹⁷. Ainsi dictes qui voudra accorder et livrer ses aureilles en prest¹¹⁸, ou pour mieux parler en proië à la calomnie des huguenots, semeurs d'impostures nouvelles ; faire le pourra : qui en cherchera à tel compte et marché, qu'à autres il s'adresse. Car quant aux miennes, elle n'y retentira n'y trouvera place¹¹⁹ aucunement. J'ay esté rendu saige par le passé.

Le sixiesme poinct de cette defense est, qu'ores qu'un Jesuite fut mort en la maniere que décrit ce calomniateur, reniant la foy catholique et embrassant celle de Calvin ; les Calvinistes pour cela n'auroient grand subject d'en confirmer leur religion, comme ils font maintenant en ces quartiers de Bearn apres la premiere lecture de ce livret¹²⁰ : au contraire

boiteuse des deux hanches » (selon François Ogier, *Jugement et censure de la doctrine curieuse du père Garasse*, 1624).

¹¹⁷ Le cap de Chef-de-baie, au nord de La Rochelle, en dehors des remparts de la ville.

¹¹⁸ La variation sur l'expression « prêter l'oreille » permet de jouer sur la paronomase « prest / proië » (ce dernier se prononçant [pRwe]).

¹¹⁹ « n'y » pour « ni y » (et n'y trouvera pas place)

¹²⁰ Voyez pour la diffusion du libelle incriminé la *Plainte Apologétique* de Richeome, p. 11 (pièce 4 du corpus).

devroient rougir de honte d'appuyer leur creance sur un vilain, sur un homme couroyé tout le long de sa vie en un peché abominable. Ce n'estoient pas les maquereaux ou pourceaux Epicuriens, par qui Ciceron vouloit rendre sa philosophie recommandable, mais les Stoiciens graves en leur doctrine et mœurs : et nos nouveaux reformez veulent puiser et confirmer la leur par un sodomite. Ce n'est merveille, Theodore de Beze un de leurs premiers prophetes Evangeliques

[63]

estoit de cette engeance¹²¹ ; et en voicy un nouveau mis en un gibet et sur un bucher, qu'ils jactent à vol de plume, ô la belle penitence qu'il a eu disent ils ! ô la belle confession de foy ! Messieurs les ministres, ô l'insigne hypocrite ! ô l'hæretique masqué et couvert d'un saint manteau de Catholique, tres-digne conquete de vostre religion, et tres-digne hostie de vostre paradis, tres-digne disciple de vostre escole ! ô l'abominable pecheur ; duquel la mort a correspondu à la Vie, et la Vie à la mort, abandonné en sa vie de Dieu, abandonné en sa mort ; vilain abominable en sa vie, et mort au bucher deserteur, heretique, pour peine de ses pechez precedans. Duquel Dieu a puni en son courroux de reprobation, un tres-grand peché, par un autre tres-grand. Car le peché est la peine du peché, et la plus grande qu'il puisse arriver au pecheur. L'hæresie a esté la peine en cet Henric du peché Gomorrhean præcedent, et le peché Gomorrhean ensuivant peine de l'heresie præcedente : Et en fin tous les deux ont esté chastiés en ce monde par les flambes temporelles, metant fin au pecheur et au peché et le seront en l'autre par les feux æternels. L'abysme appelle à soy l'abysme et un peché attraine l'autre. L'hæresie est la mere et la fille de la chair. C'est pourquoy, combien qu'elle soit et en son subject, et en son object spirituelle ; si est elle enrollée par saint Paul entre les œuvres de la chair¹²². Elle prend son origine de la

[64]

luxure, et engendre la luxure. Regardez les hæretiques qui ont jamais esté : Tous et devant et apres estre tombés en l'hæresie, extremement vilain. Lisez ces anciens Peres S. Irenæe et Tertullien combattans les Valentinians, S. Cyprian bataillant contre Nouatien et Nouat, S. Athanase guerroyant les Arriens. Ils nous depaignent toutes ces sortes de gens extremement vilains et sales, vrais pourceaux, corbeaux de voirie, oiseaux de charoigne. Celuy qui est appellé par ces docteurs anciens, le Patriarche, grand pere et bisaieul de tous les hæretiques, de l'eschole duquel ont fourmillé toutes les hæresies, Simon, hæretique et magicien ensemble,

¹²¹ Vieille accusation, fondée sur un poème latin de jeunesse. Voyez ce qu'en écrit le P. Coton (qui produit une traduction versifiée du poème incriminé) dans ses *Contredits au libelle diffamatoire* p. 65 sq.

¹²² En marge : *Ad Gal. 4.*

l'enfant premier né du diable, un des plus nobles membres de l'Antichrist, menoit tousjours en sa compagnie et pres de soy une femme nommée Helene, qu'il disoit estre la premiere intelligence¹²³. Ce n'est donc grand merveille, si d'un citoien de Gomorrhe vostre religion veut tirer sa confirmation : seroit au contraire merveille, si d'ailleurs elle la vouloit recevoir. Mais aussi cette preuve nuira plus aux præendus, qu'elle ne leur servira. Ces primitifs Chrestiens, quand ils vouloient prouver la verité de nostre foy par ceux qui l'embrassoient, n'allegoient point aux payens des gourmands ou lascifs ; cette sorte de probation eust esté fort debile, voire eust fait contre eux. Ils produisoient un grand nombre de personnes sobres, chastes, vœufves, vierges. Ainsi pour le jour-

[65]

d'huy faisons nous. Nous mettons en avant tant de bons religieux, de bons prestres, et Ecclesiastiques, tant de devotes ames persemées parmi les fleurs de lis, parmi les parquets, parmi les gentils hommes, marchands et autres. Taisez vous donc messieurs les pretendus, bouchez vous et la bouche, et le visage. Si ceux qui viennent de Pantapole et du lac Asphaltite, sont bien receus, treuvent habitation, autorité, croiance, et j'adjousteray eschole, voire le premier honneur de religion et Eglise en Geneve et au lac Lemman ; nous ne vous les envierons jamais, ains¹²⁴ les vomirons tousjours et jetterons hors de nous. Mais faisons la fin à la réfutation de cette calomnie, et apprenons, que par telles faintes et impostures, les heretiques monstrent evidamment qu'ils sont vrais enfans du diable, la propre qualité duquel est diffamer par mensonges les enfans de Dieu, affin que ne les pouvant du tout perdre, il perde leur bonne reputation, les rende odieux au monde, et inutiles à l'Eglise de Dieu : Monstrent qu'ils sont ennemis jurés en particulier de cet ordre, le persecutant à tout reste et à toute rage, non seulement sans conscience, mais sans prudence et sans dicours.

FIN.

[66]

Nous Docteurs en Theologie, ayant leu le livret intitulé l'Innocence defendüe, contre l'histoire notable, etc. Avons jugé qu'il estoit digne d'estre mis en lumiere. En foy dequoy avons signé ceste nostre approbation. Faict à Bourdeaus ce 20. de May, 1602.

P. DUSAULT.

Fre. G. LACROIX, Docteur regent Augustin.

¹²³ Théorie des Gnostiques sur l'incarnation de la Sagesse divine.

¹²⁴ mais

Nous Vicaire General de Monseigneur l'Illustrissime Cardinal de Sourdis, en l'Archevesché de Bourdeaus, suyvant l'approbation de Messieurs les Docteurs en Theologie, avons permis à maistre François Budier, d'imprimer le livret intitulé l'Innocence defendüe, contre l'histoire notable, etc. Faict à Bourdeaus ce 21. de May, 1602.

DE CRUSEAU, Vicaire General.